

Plan Pastoral Territorial du Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc 2015 - 2019

DIAGNOSTIC PPT
2015/2019

BILAN PPT
2010/2014

CHOIX DU TERRITOIRE
PPT 2015/2019

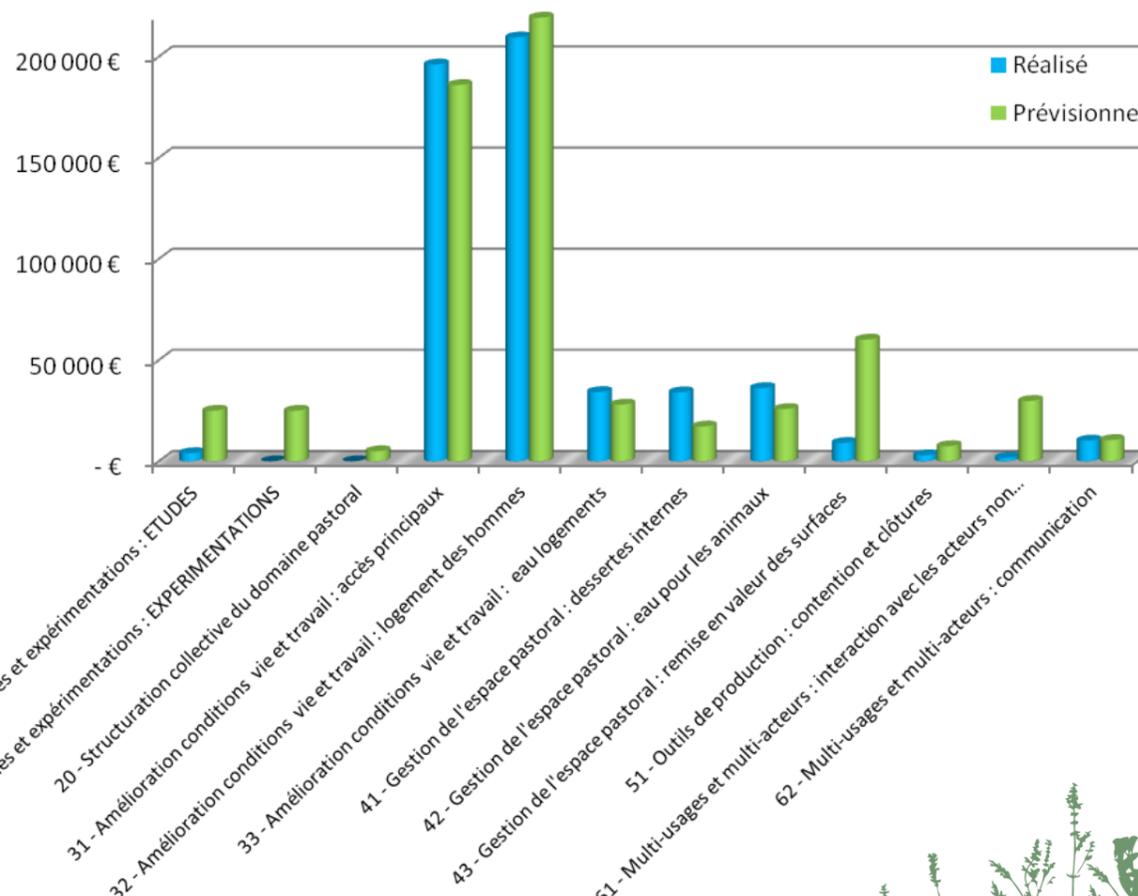
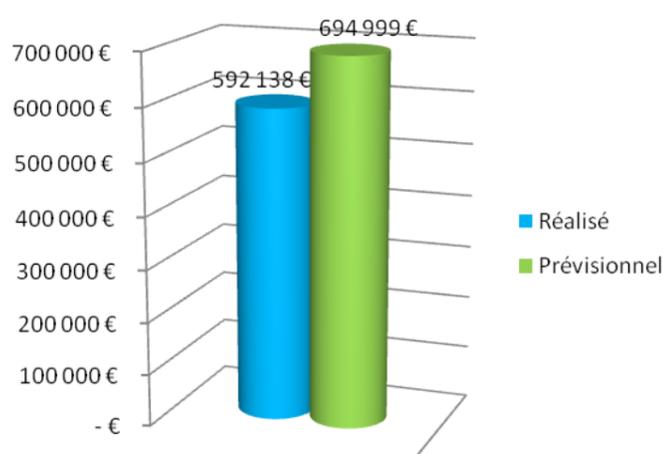
Rappel du plan d'actions 2010/2014

	Estimation montant travaux éligibles	Subvention PPT- part RRA après avenant	
		du de En %	En €
Fiche 1 : Etudes et Expérimentations	129167 €		50000 €
1.1 Etudes	62500 €	40 %	25000 €
1.2 : Expérimentations	66667 €	37,5 %	25000 €
Fiche 2: Structuration du foncier et organisation pastorale collective et acquisition foncière	10000 €		5000 €
Fiche 3 : Amélioration des conditions de vie et de travail à l'alpage	1714766 €		433365 €
3.1 : Soutien pour le développement des accès principaux	744056 €	25 ou 35 %	186014 €
3.2 : Logement des alpagistes	877260 €	25 ou 35 %	219316 €
3.3 : Alimentation en eau des logements	93450 €	30%	28035 €
Fiche 4 : Gestion de l'espace	461639 €		103231 €
4.1 : Dessertes internes	57390 €	30 %	17217 €
4.2 : Eau pour les animaux	103304 €	25 ou 35 %	25825 €
4.3: Reconquête d'espaces pastoraux	300945 €	20 %	60189 €
Fiche 5 : Outils de production	21314 €		7460 €
5.1 : Contention / clôture	21314 €	35 %	7460 €
5.2 : Fabrication fromagère	Hors PPT		
Fiche 6: Multi-usage/acteurs	109582 €		40343 €
6.1 : Interaction avec les acteurs non pastoraux du territoire	79582 €	37,5 %	29843 €
6.2 : Communication	30000 €	35 %	10500 €
Fiche 7 : Animation générale du PPT			55600 €
TOTAL	2 446 468 €		694 999 €

Taux de subvention global

28,4 %

Bilan quantitatif et qualitatif



L'action 3 a mobilisé à elle seule
75 % des subventions allouées
→ socle de l'activité pastorale

S'ALIMENTER EN EAU

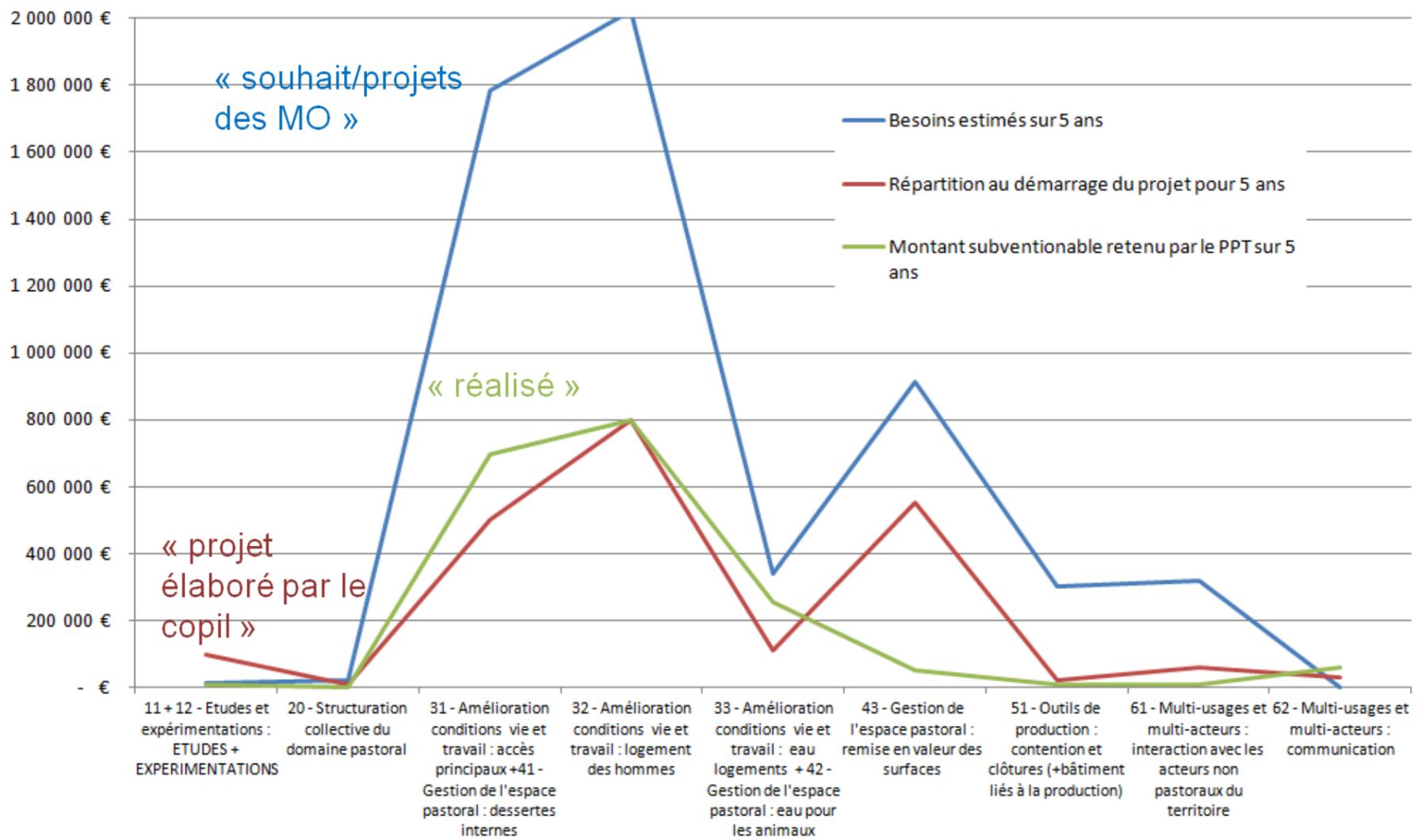
ACCEDER

SE LOGER



Bilan quantitatif et qualitatif

DU PROJET À LA RÉALISATION

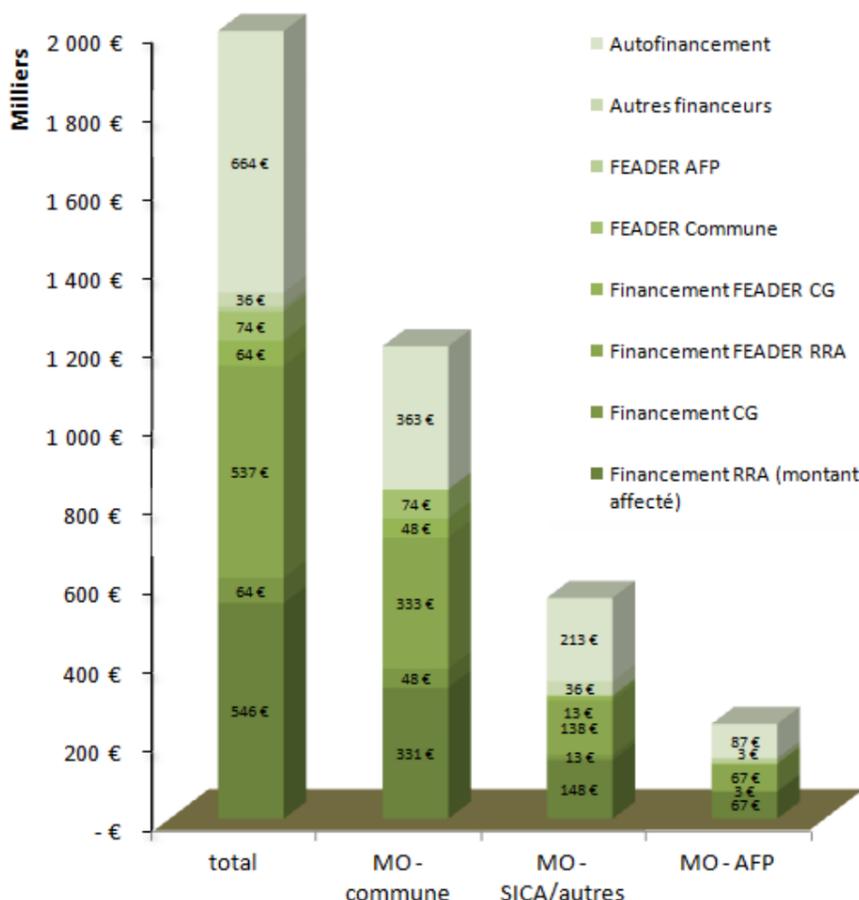


CE QU'IL FAUT RETENIR

Une consommation cohérente des crédits excepté pour l'action 43 « gestion de l'espace » → forte exigence du copil.
 Une utilisation des avenants pour coller au plus près des attentes du territoire

COMMENT ONT ÉTÉ FINANCÉS LES DOSSIERS?

A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE, LA MAJORITÉ (60 %) DES TRAVAUX (EN MONTANT HT DE TRAVAUX) A ÉTÉ PORTÉE PAR DES COLLECTIVITÉS. ↓

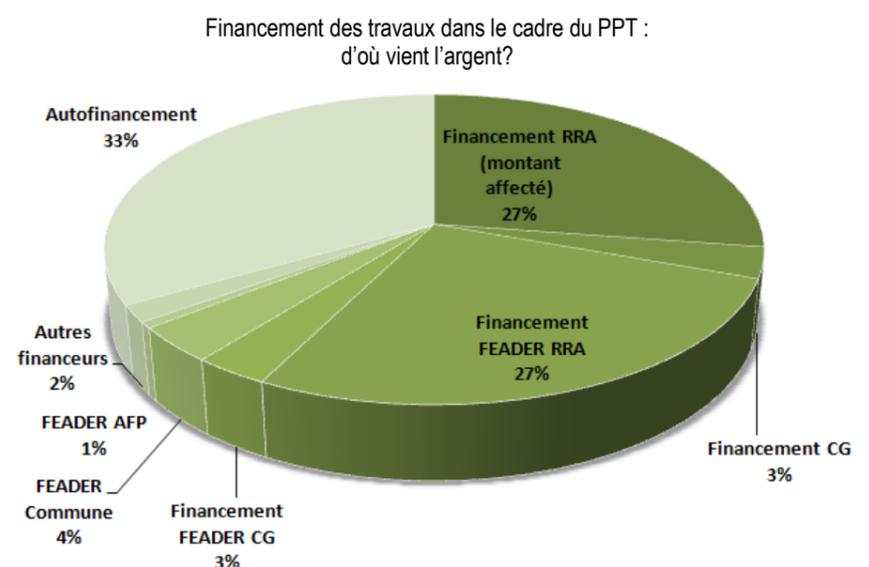


LE FEADER EST LE PLUS GROS FINANCEUR SUIVI DE LA RRA

La synergie et la mobilisation d'autres financements reste marginale (< 8 %) :

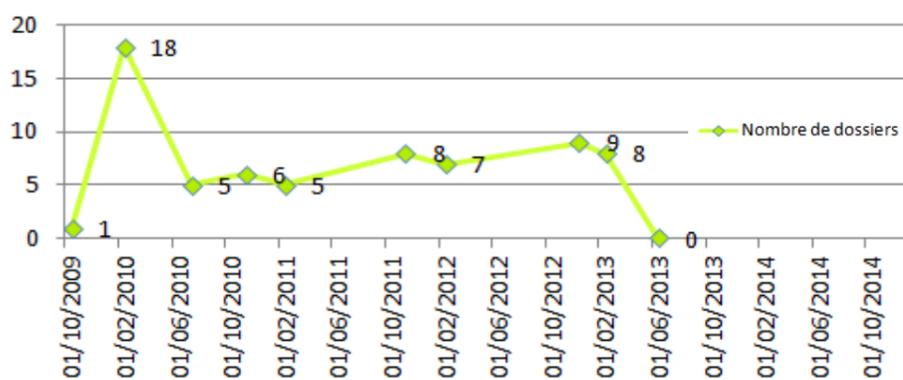
- Politiques pastorales sur certaines lignes en concurrence (CG et RRA)
- Souhait de ne pas complexifier les dossiers
- Pas de gouvernance globalisée à l'échelle des dispositifs concernant le territoire pastoral

MAIS
 Très bonne approche réglementaire (dossiers en conformité avec la réglementation)



Bilan quantitatif et qualitatif

RYTHME DE VIE DU DISPOSITIF



65 PROJETS SUR 5 ANS : 13 PROJETS PAR AN

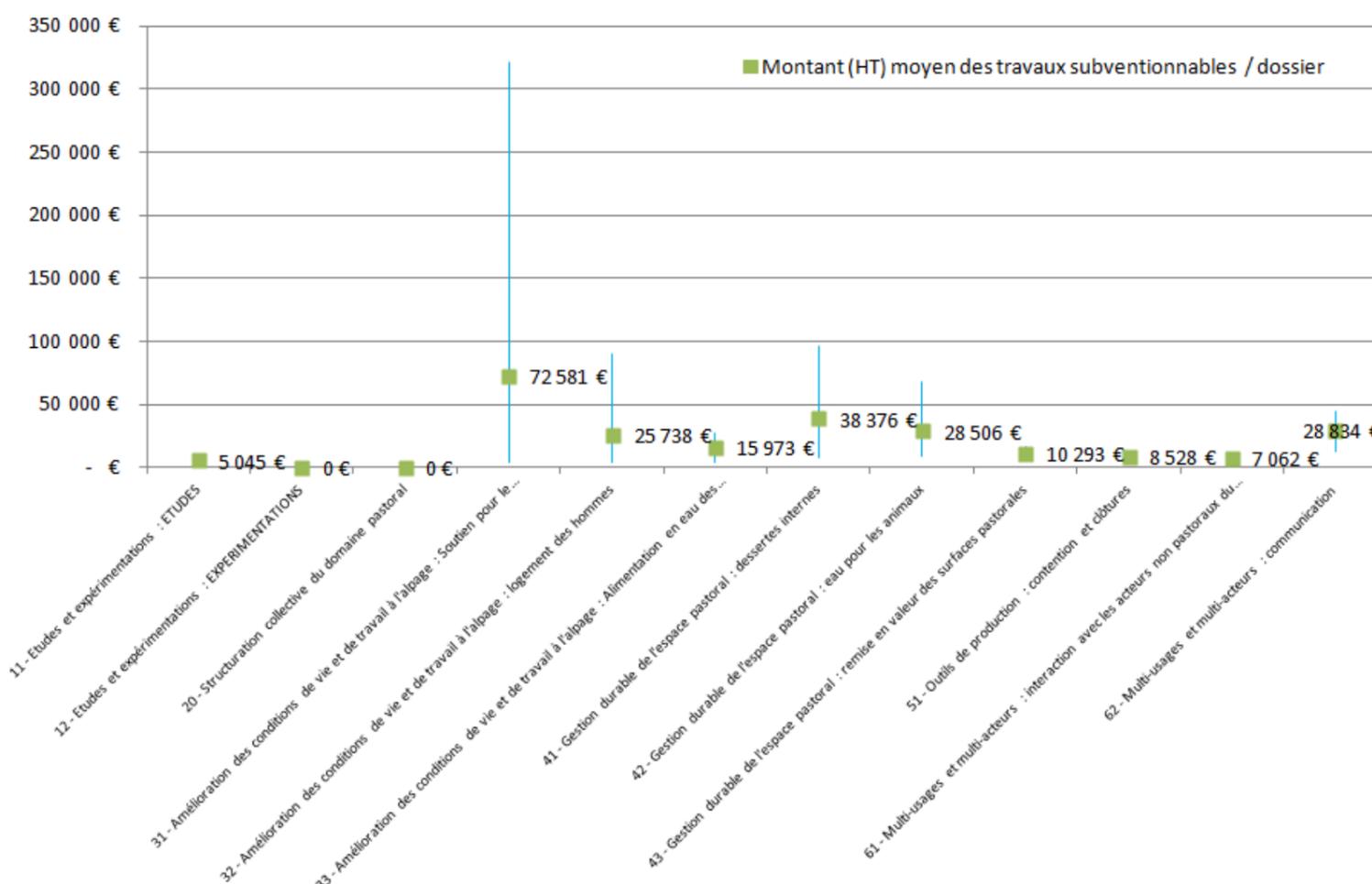


Consommation forte au démarrage puis régulière et essoufflement :

- incertitudes liées au co-financement FEADER
- calendrier électoral
- dispositif moins attrayant en fin de programmation
- ingénierie ressentie comme lourde.

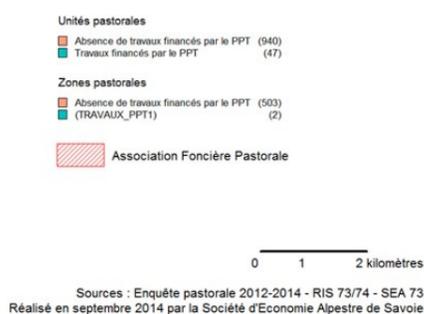
PROFIL FINANCIERS DES PROJETS

LES PROJETS LES PLUS ONÉREUX SONT LIÉS AUX ACCÈS

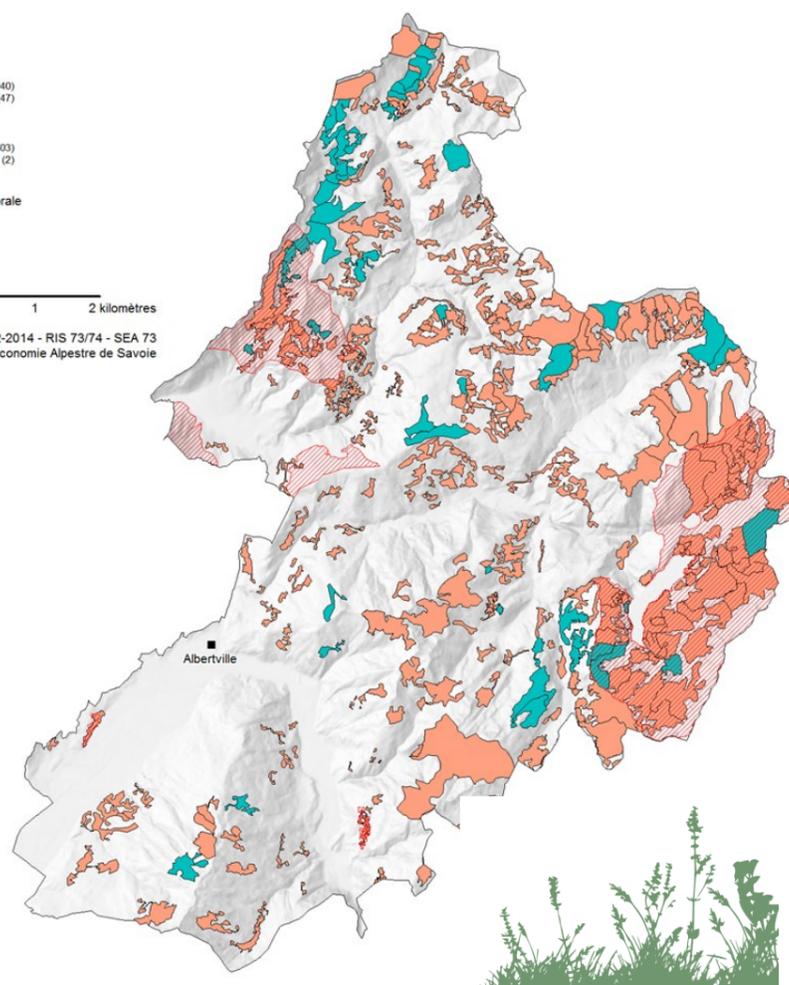


OÙ EST ALLÉ L'ARGENT ?

47 ALPAGES OU UNITÉS PASTORALES ET 2 ZONES PASTORALES ONT BÉNÉFICIÉ DES FINANCEMENTS DU PPT → très majoritairement des alpages laitiers.



LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS CONCERNENT 16% DES ALPAGES ET 2% DES ZONES PASTORALES →



Caractéristiques générales du domaine pastoral

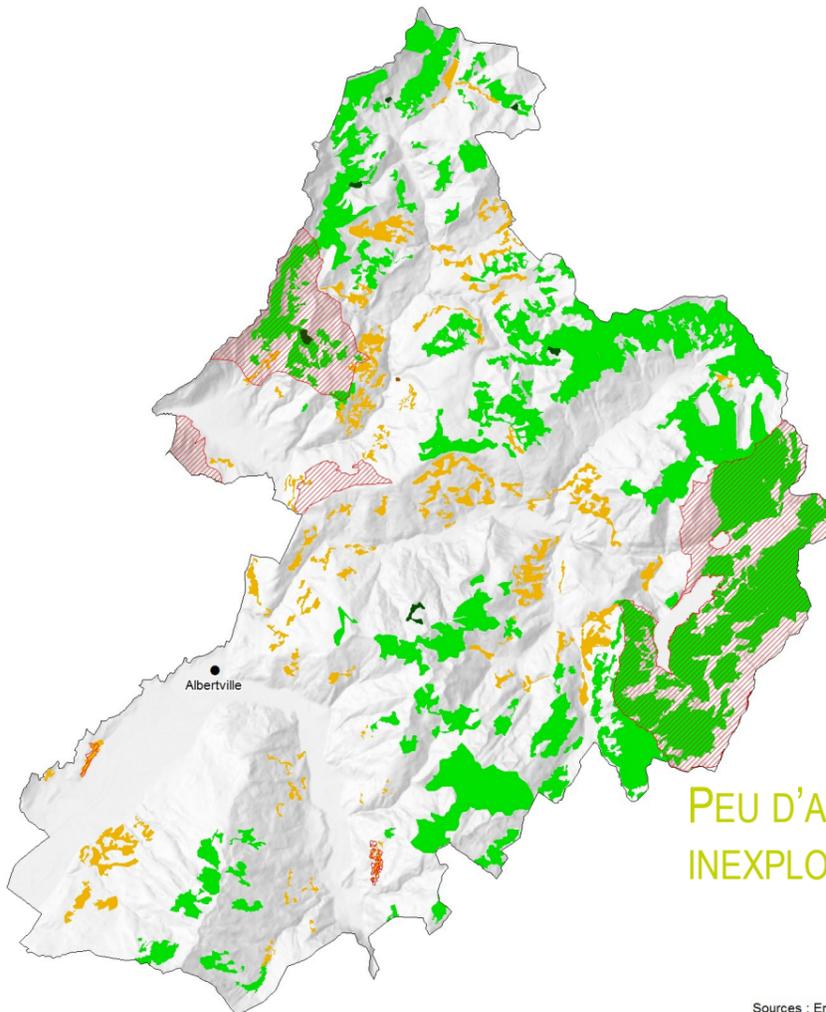


⊙ Une **Unité Pastorale** est le terme utilisé en enquête pastorale pour désigner ce que l'on nomme communément en Savoie les « alpages ». Il s'agit d'unités pâturées uniquement entre juin et octobre (période estivale) et valorisées par un seul gestionnaire, individuel ou collectif.

⊙ Une **Zone Pastorale** correspond dans la méthodologie des enquêtes pastorales à toutes les autres surfaces pastorales qui ne sont pas uniquement pâturées durant la période estivale. Il s'agit de montagnettes ou zones intermédiaires entre le fond de vallée et l'alpage. Ces surfaces sont souvent très morcelées et une zone Pastorale peut être valorisée par un ou plusieurs gestionnaires contigus, individuels ou collectifs. Les zones pastorales recensées sont uniquement valorisées par le pâturage et non fauchées.

⊙ Une **Association Foncière Pastorale** est Association Foncière Pastorale est un regroupement de propriétaires de terrains (publics ou privé) sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dont l'objectif est d'assurer la mise en valeur et la gestion des parcelles incluses dans son périmètre.

SURFACE MOYENNE DES ALPAGES 46 HA



- ➔ AFP de Cevins 21 ha en zone pastorale
- ➔ AFP des Vignes (Tournon) 21 ha en zone pastorale
- ➔ AFP des Hauts d'Ugine 2236 ha en alpages
- ➔ AFP du Cormet de Roselend (Beaufort et Bourg St Maurice) 17273 ha dont 6700 ha sur le territoire PPT

ZP : 15 % DU TERRITOIRE PASTORAL

PEU D'ALPAGES INEXPLOITÉS

Sources : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS 73/74 - SEA 73
Réalisé en septembre 2014 par la Société d'Economie Alpestre de Savoie

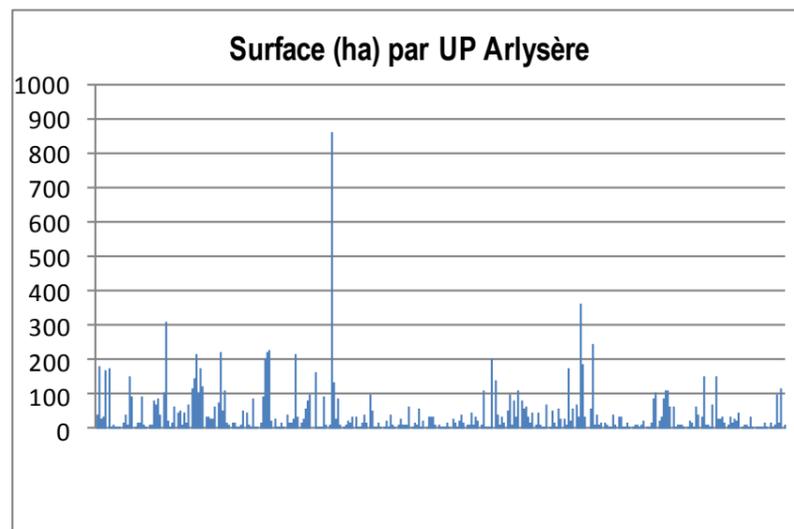
Le territoire pastoral du PPT Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc dans sa configuration actuelle, est constitué de **291 unités pastorales et 85 zones pastorales** représentant 15862 ha de surfaces pastorales soit **10 % de la surface pastorale savoyarde**.

Les zones intermédiaires désormais délimitées suite à l'enquête pastorale 2012-2014 représentent seulement 15 % du territoire pastoral pour Arlysère, 45 % pour les Bauges, 11 % pour l'APTIV et 8% pour la Maurienne. Ces surfaces de même que les alpages pourront potentiellement mobiliser des crédits du PPT.

	Savoie	Arlysère (concerné par)	Syndicat du Pays de Maurienne (concerné par)	Association Pays de Tarentaise Vanoise (concerné par)	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (concerné par)	Parc Naturel Régional de Chartreuse (concerné par)	Belledonne (concerné par)
Surfaces Pastorales	157863 ha	15862 ha	67139 ha	63058 ha	8096 ha	2322 ha	1274 ha
Nombres d'UP / surface	987 / 136671 ha	291 / 13395 ha	359 / 61505 ha	262 / 56073 ha	95 / 4455 ha	9 / 468 ha	7 / 776 ha
Nombres de ZP / surface	505 / 21192 ha	85 / 2467 ha	104 / 5634 ha	152 / 6985 ha	109 / 3641 ha	37 / 1854 ha	14 / 498 ha
Nombre d'AFP / surface	40 / 40916 ha	4 / 8564 ha	25 / 16419 ha	6 / 14 755 ha	2 / 1007 ha	0 / 0 ha	3 / 169 ha

Le territoire est caractérisé par des alpages d'une **surface moyenne de 46 ha** ; ce qui le place dans le peloton de fin par rapport aux autres territoires pastoraux (171 ha pour le SPM, 214 ha pour l'APTIV, 46 ha pour le PNRMB, 52 ha pour le PNRC et 110 ha pour Belledonne).
Les zones pastorales font en moyenne 29 ha (moy. Savoie 42 ha).

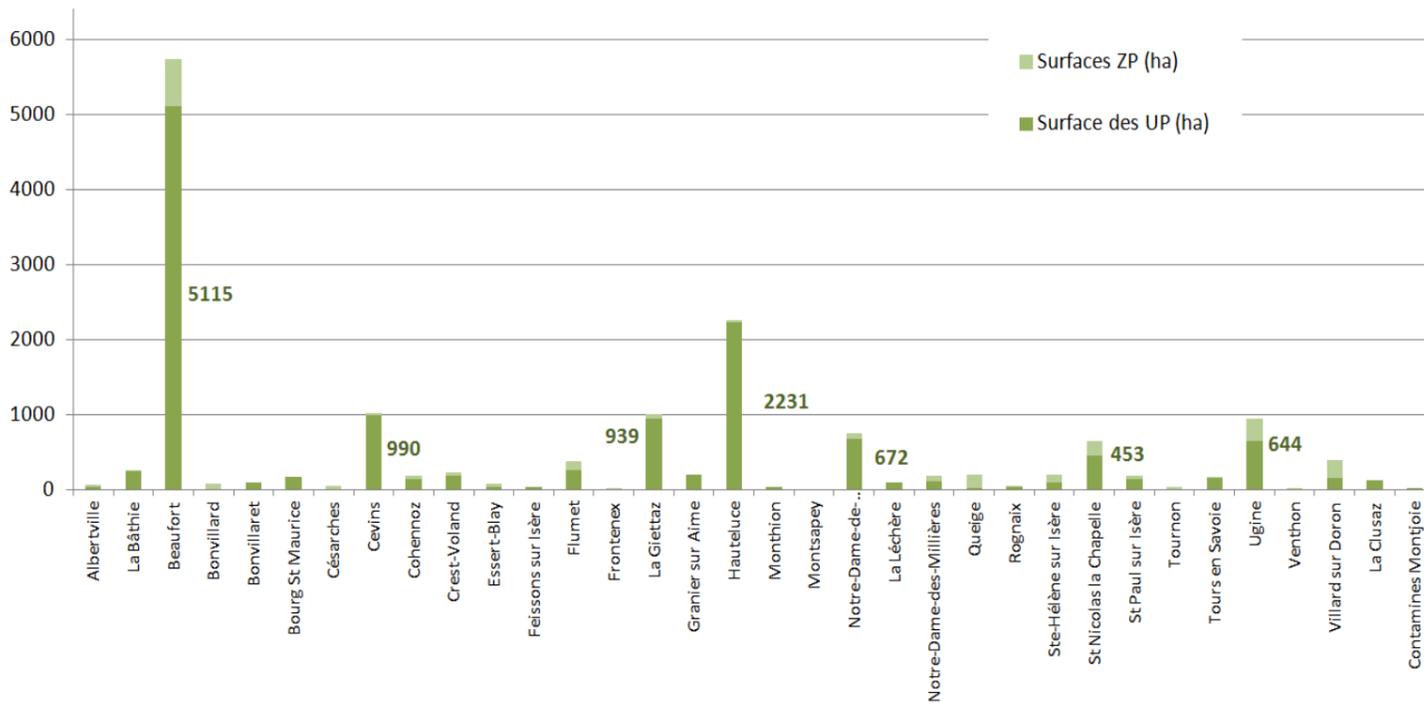
⊙ **Les UP inexploitées au nombre de 6** constituent un faible gisement pour l'extension du domaine pastoral ; elles ne représentent à ce jour que 74 hectares soit moins de 1 % des surfaces du territoire





Caractéristiques générales du domaine pastoral

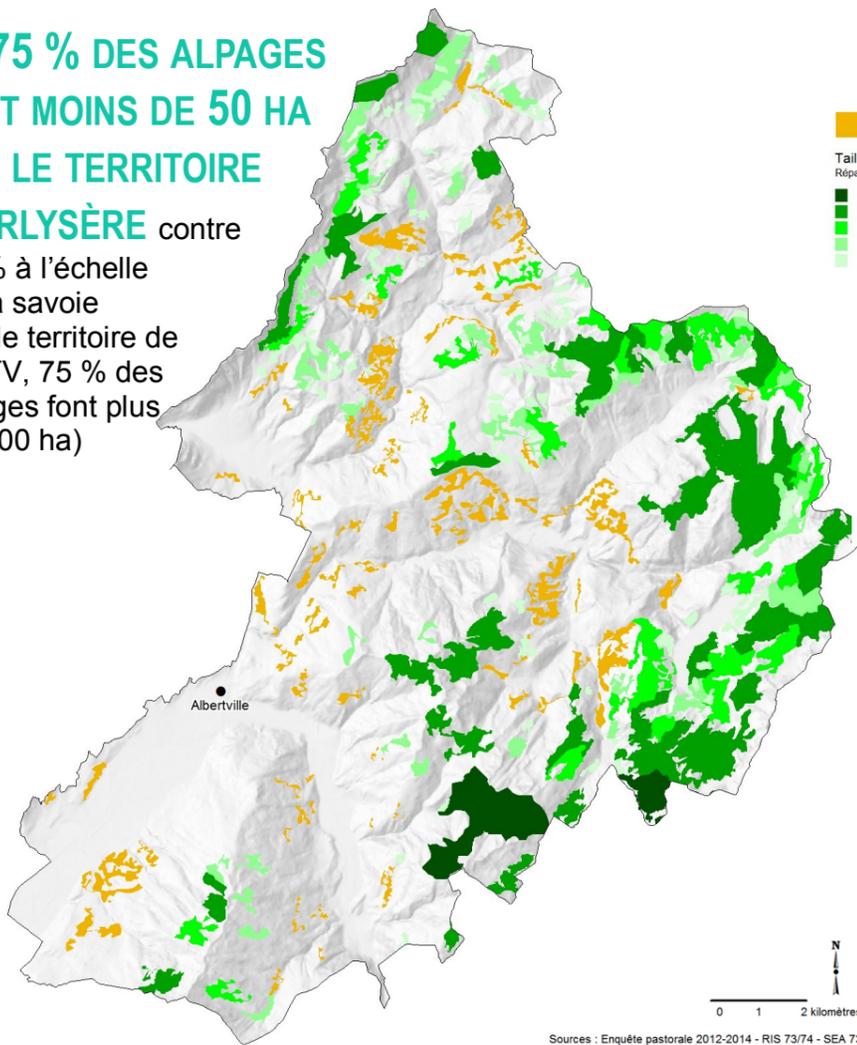
7 COMMUNES = 63 % DES SURFACES DES UP DU TERRITOIRE ↓



Communes	Nbr UP	Nbr ZP
Albertville	1	1
La Bâthie	3	1
Beaufort	86	15
Bonvillard	0	1
Bonvillaret	1	0
Bourg St Maurice	2	0
Césarches	0	1
Cevins	7	1
Cohennoz	1	5
Crest-Voland	7	1
Essert-Blay	1	3
Feissons sur Isère	1	0
Flumet	9	7
Frontenex	0	1
La Giétaz	46	3
Granier sur Aime	3	
Hauteluze	38	2
Monthion	1	0
Montsapey	1	0
Notre-Dame-de-Bellecombe	27	4
La Léchère	1	0
Notre-Dame-des-Millières	1	2
Queige	1	7
Rognaix	1	1
Ste-Hélène sur Isère	1	1
St Nicolas la Chapelle	13	2
St Paul sur Isère	3	3
Tournon	0	1
Tours en Savoie	1	0
Ugine	27	7
Venthon	0	1
Villard sur Doron	5	13

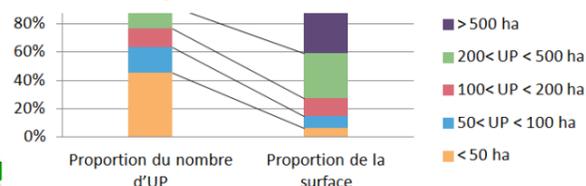
75 % DES ALPAGES FONT MOINS DE 50 HA SUR LE TERRITOIRE D'ARLYSÈRE

contre 48 % à l'échelle de la Savoie (Sur le territoire de l'APT, 75 % des Alpagnes font plus de 100 ha)

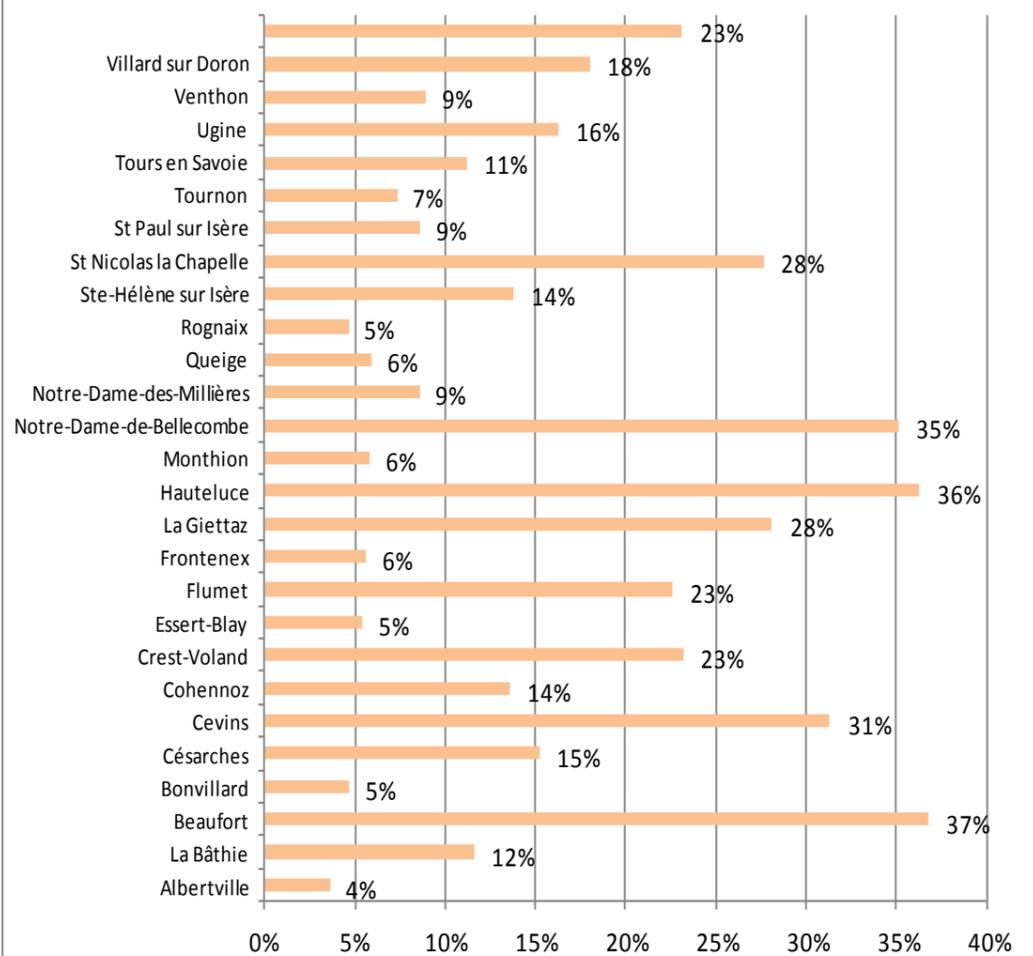


6 COMMUNES = 82 % DES UP DU TERRITOIRE

RÉPARTITION DES UP PAR CATÉGORIE DE TAILLE SUR LA ZONE AOP BEAUFORT ↓



Pourcentage de surfaces pastorales sur les communes du PPT Arlysère

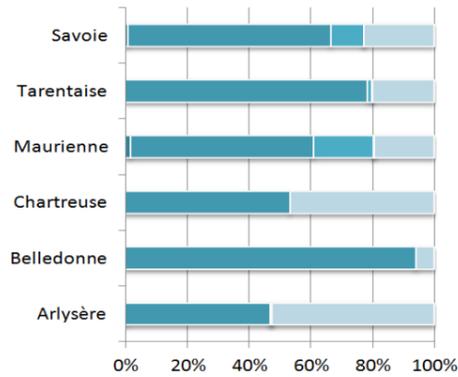


6 communes ont une surface pastorale (ZP + UP) comprise entre 28 % et 37 % de leur surface totale.

EN MOYENNE, 23 % DES SURFACES DES COMMUNES DU TERRITOIRE ONT UNE VOCATION PASTORALE

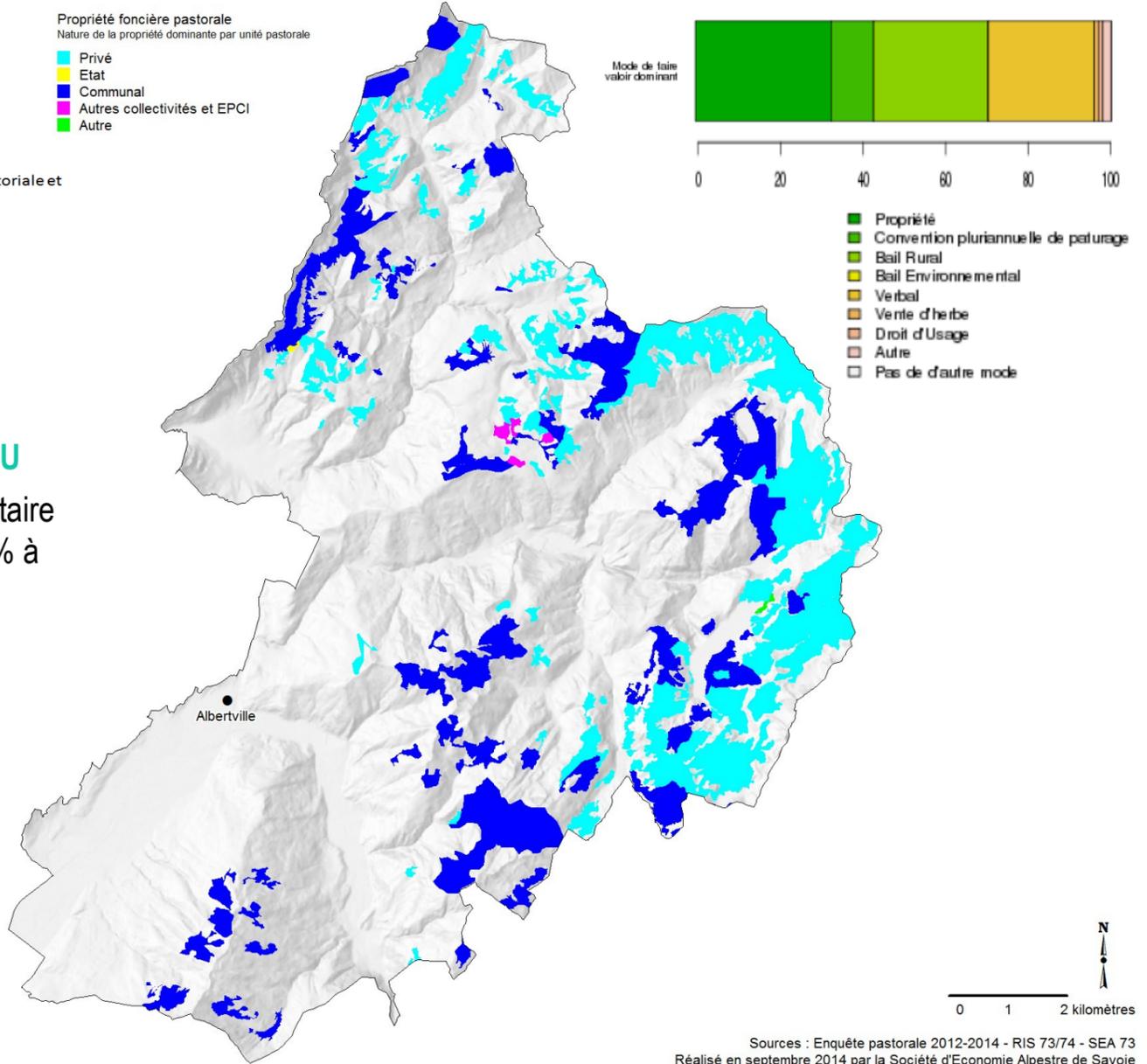
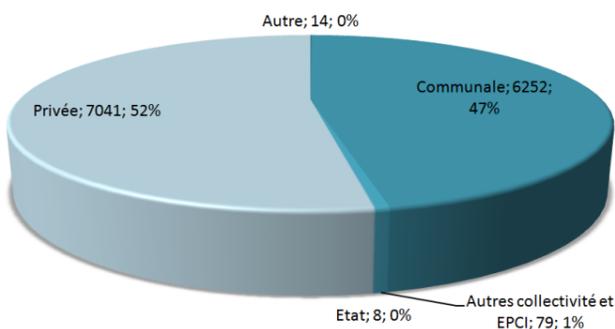


Propriété Foncière



↓↑ **52 % DES SURFACE D'ALPAGES DU TERRITOIRE** d'Arllysère ont comme propriétaire principal des propriétaires privés contre 23 % à l'échelle de la savoie

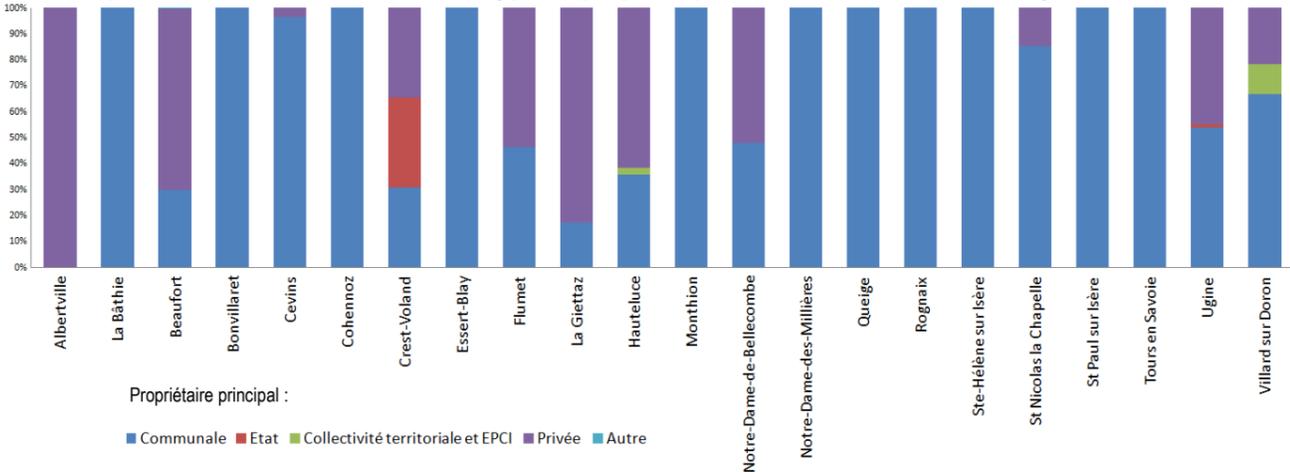
Nature de la propriété principale des UP (en ha) - territoire d'Arllysère -



↓ **73 % DES ALPAGES ET 95 % DES ZONES PASTORALE DU TERRITOIRE** d'Arllysère ont comme propriétaire principal des propriétaires privés (54 % et 89 % pour la savoie)

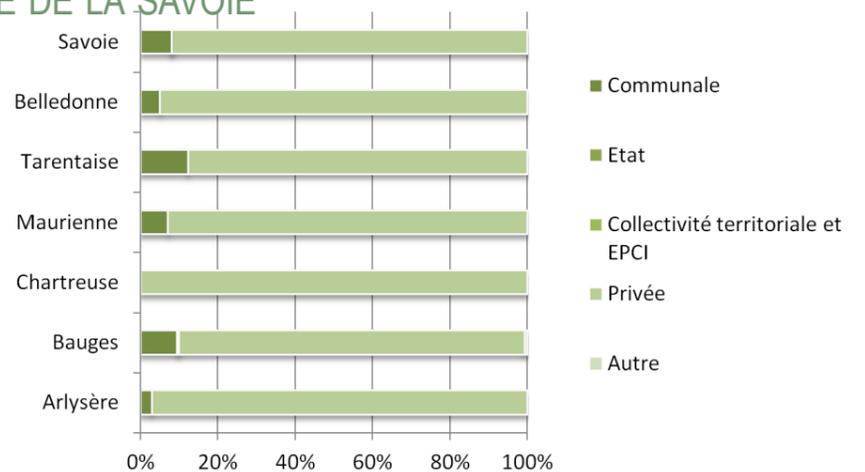
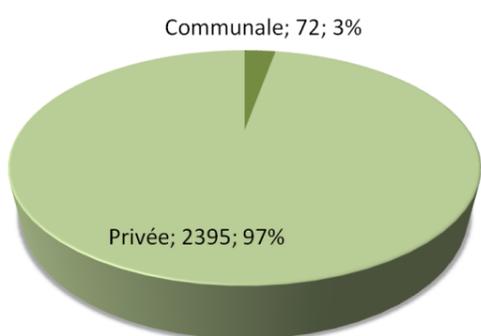
Nature de propriété principale	Nbr d'UP		Nbr de ZP	
	Savoie	Arllysère	Savoie	Arllysère
Commune	471	72	53	4
Collectivité	6	3	0	0
Etat	6	1	1	0
Privée	536	212	451	81
Autre	4	3	0	0

Proportion de surface d'UP selon le type de propriété par commune - territoire d'Arllysère -



↓ **97 % DES SURFACES DES ZONES PASTORALES DU TERRITOIRE D'ARLYSÈRE** ONT COMME PROPRIÉTAIRE PRINCIPAL DES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS CONTRE 92 % À L'ÉCHELLE DE LA SAVOIE

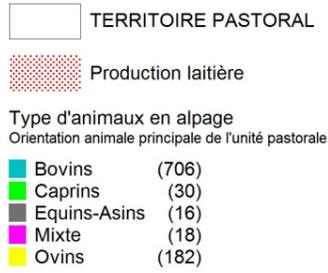
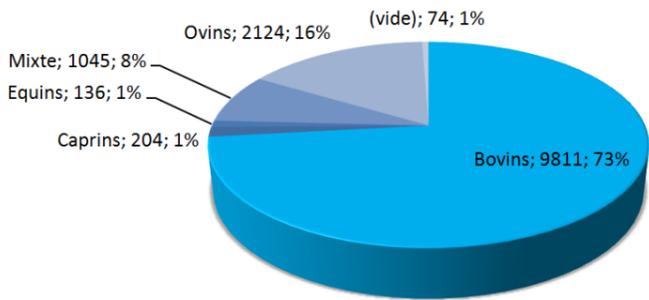
Nature de la propriété principale des ZP (ha) - territoire d'Arllysère -





Pratiques pastorales

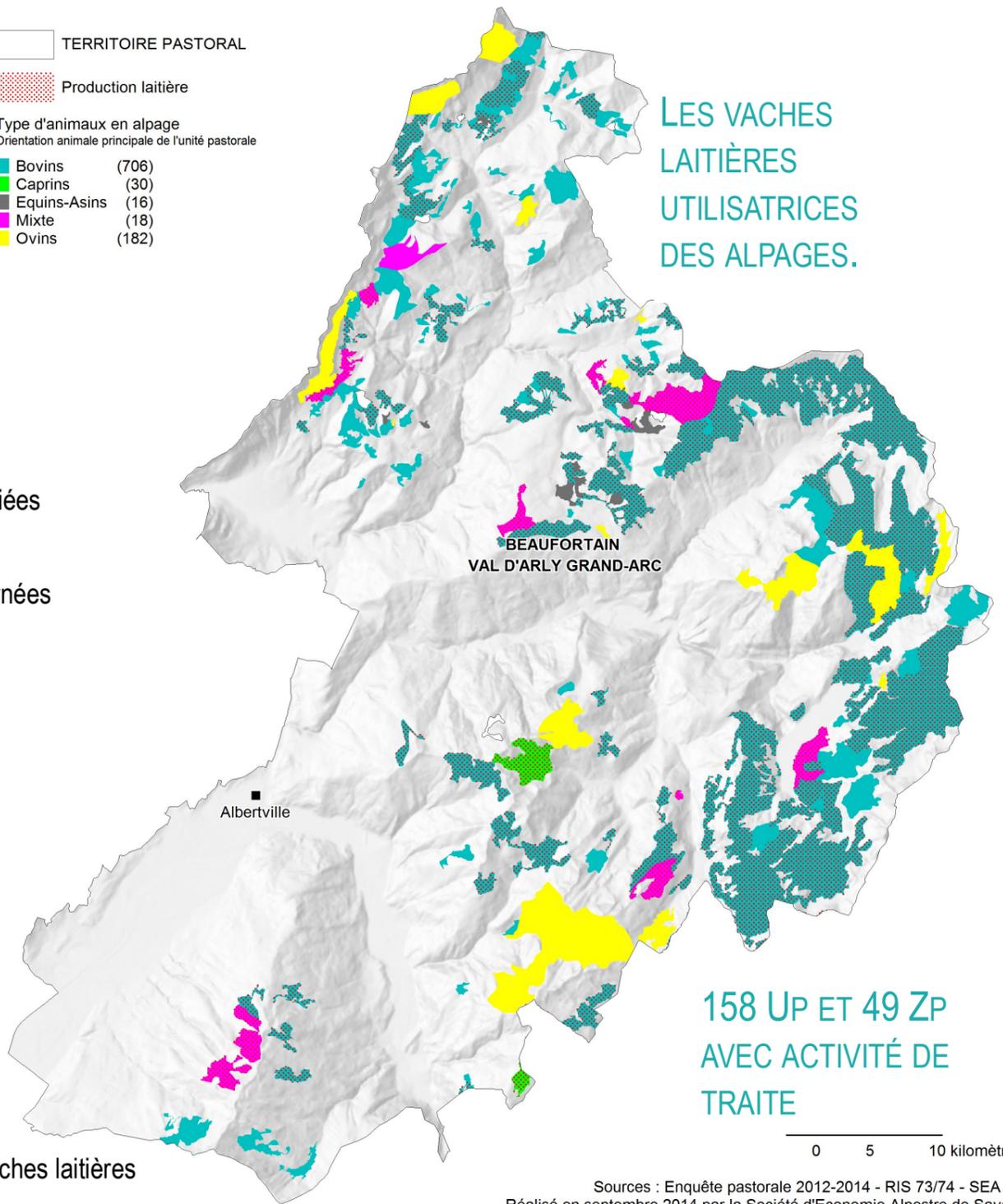
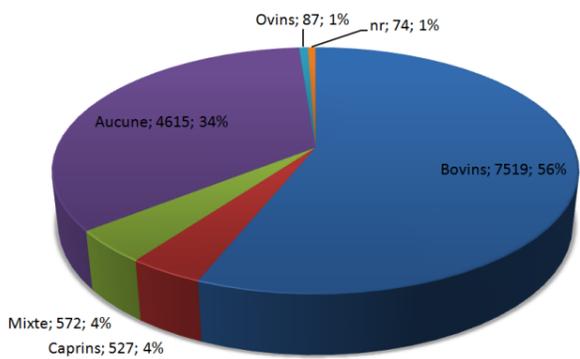
Occupation du territoire (ha) et orientation principale de l'UP - territoire Arlysère -



LES VACHES LAITIÈRES UTILISATRICES DES ALPAGES.

73% DES SURFACES D'ALPAGE sont dédiées aux bovins ↑ et 64% DES SURFACES D'ALPAGES sont concernées par la traite. ↓

Surface des UP (ha) et pratiques de traites



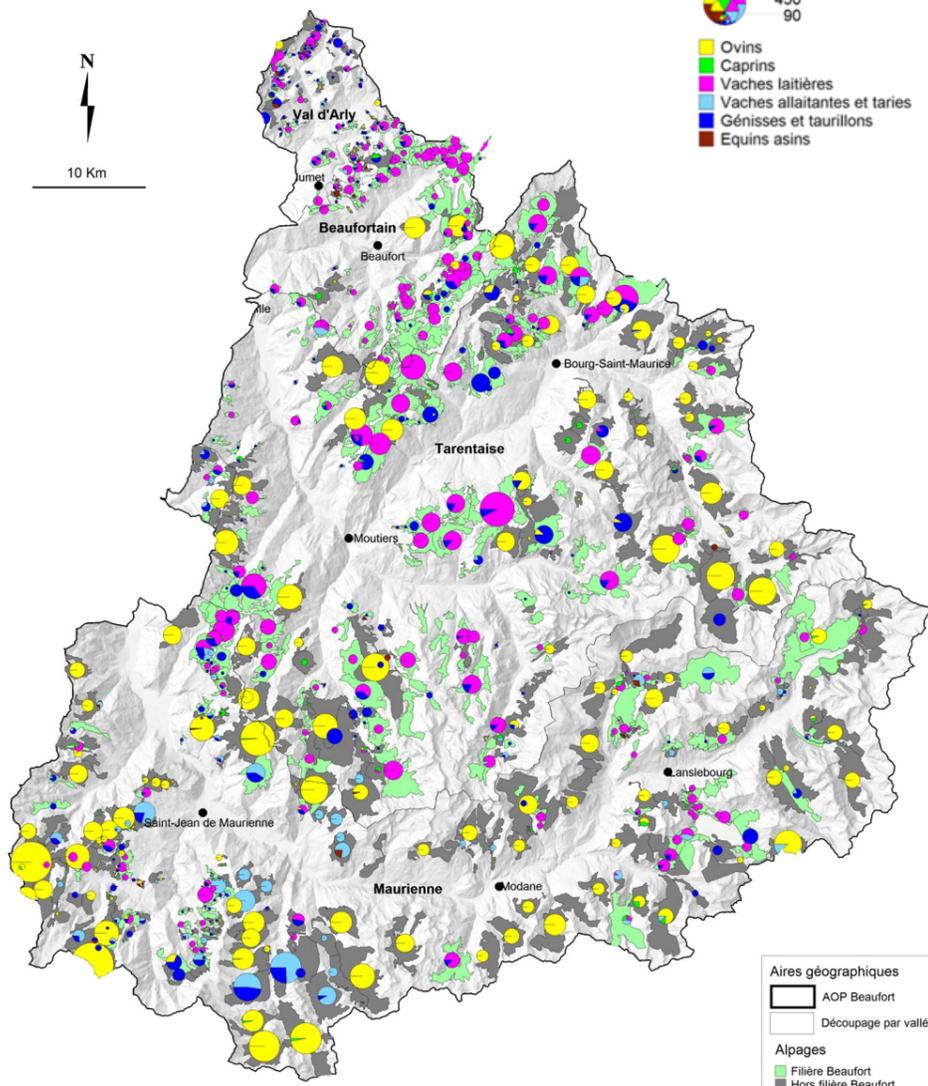
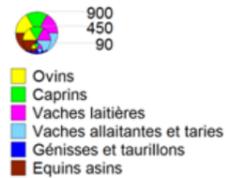
Sources : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS 73/74 - SEA 73 Réalisé en septembre 2014 par la Société d'Economie Alpestre de Savoie

Du Val d'Arly à la Tarentaise, des troupeaux de vaches laitières inalpées qui grossissent ↓

Répartition des effectifs UGB au 15 juillet en zone Beaufort, sur les alpages en et hors filière Beaufort

Enquêtes Pastorales 2012-2014*

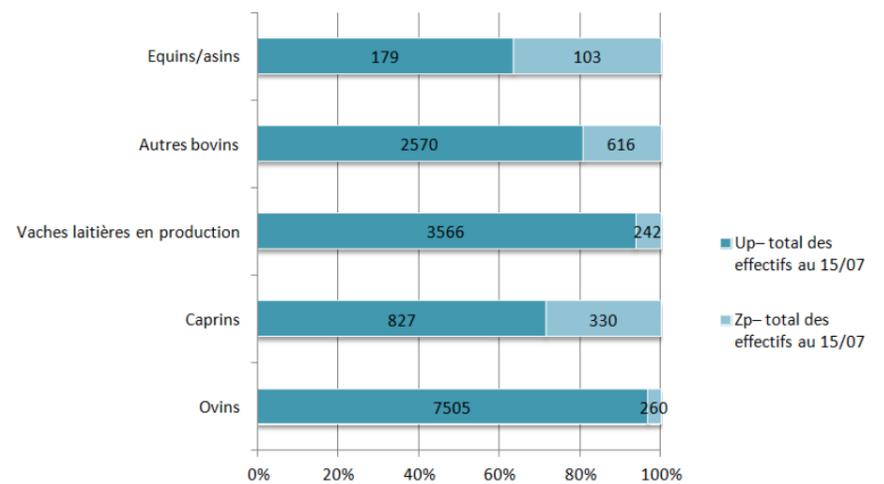
Effectifs UGB au 15 juillet



ESPÈCES	UP- TOTAL DES EFFECTIFS AU 15/07	ZP- TOTAL DES EFFECTIFS AU 15/07	TOTAL
Ovins	7505	260	7765
Caprins	827	330	1157
Vaches laitières en production	3566	242	3806
Autres bovins	2570	616	3186
Equins/asins	179	103	282
Effectifs totaux en UGB	7564,80	1049,50	8614,13 UGB

Au 15 juillet 12% DES UGB pâturent sur les zp et 93% DES VACHES LAITIÈRES EN PRODUCTION sont en alpage ↓↑

RÉPARTITION DES EFFECTIFS ENTRE UP ET ZP AU 15 JUILLET



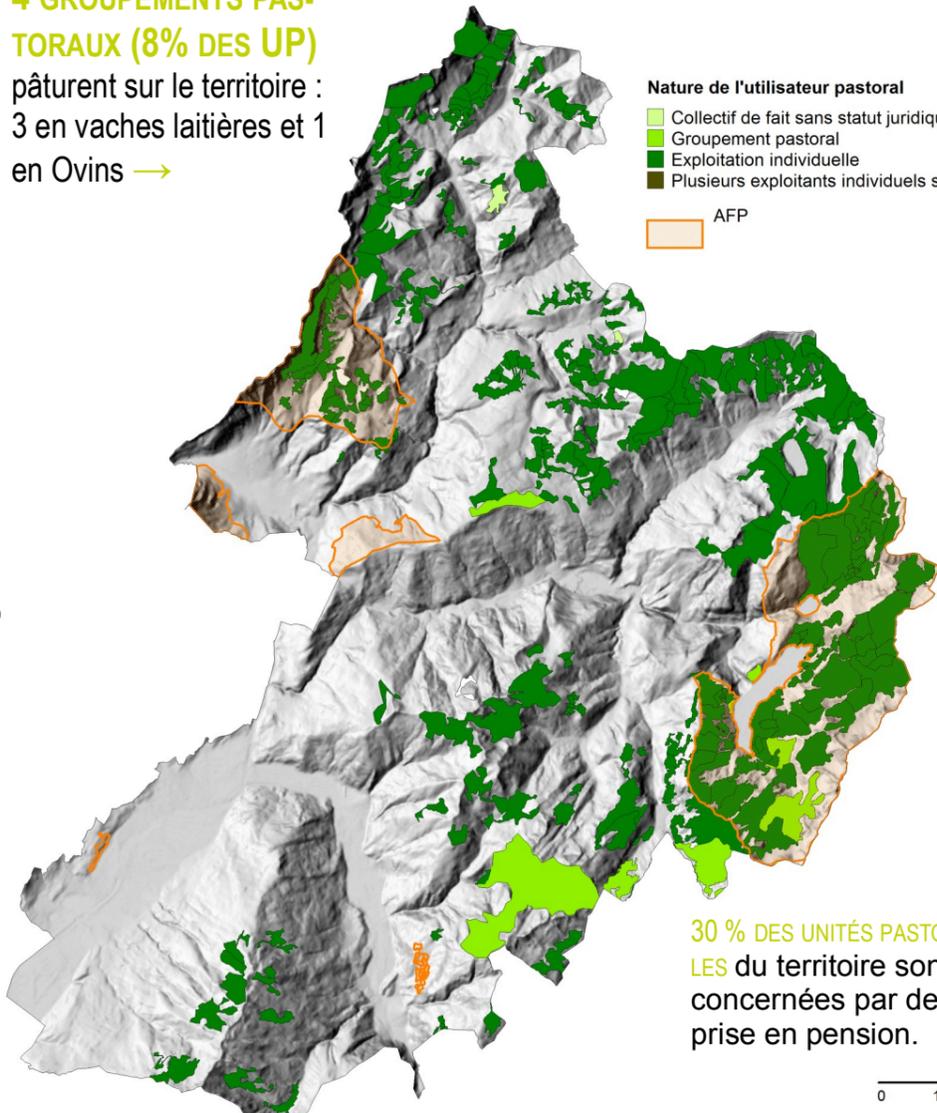
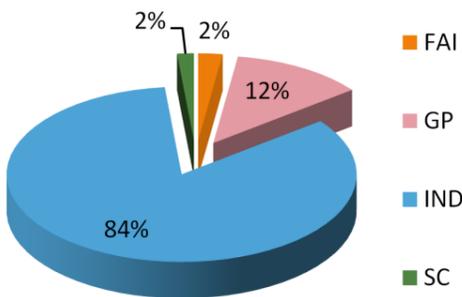
Utilisateurs des territoires pastoraux

Un **Groupeement pastoral** est un regroupement d'éleveurs pour une valorisation collective des surfaces pastorales, agréé par l'Etat selon des critères spécifiques.

4 GROUPEMENTS PASTORAUX (8% DES UP) pâturent sur le territoire : 3 en vaches laitières et 1 en Ovins →

75 % DES SURFACES PASTORALES SONT GÉRÉES DE FAÇON INDIVIDUELLE

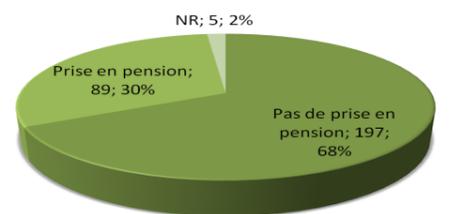
ZOOM À L'ÉCHELLE DE LA ZONE AOP BEAUFORT : POURCENTAGES DU NOMBRE D'UP GÉRÉS PAR DES INDIVIDUELS OU COLLECTIFS SUR LA ZONE BEAUFORT AU 15/07 ↓



Territoire	Nbr moyen d'exploitations agricoles ayant des animaux pâturent / UP
BEAUFORTAIN VAL D'ARLY GRAND-ARC	1,5
BELLEDONNE	1,9
CHARTREUSE	1,0
MASSIF DES BAUGES	1,2
MAURIENNE	1,6
TARENTEISE-VANOISE	2,9

UNE FAIBLE DIMENSION COLLECTIVE MAIS ↓↑...

Unités pastorales (nbr ; %) concernées par de la prise en pension - territoire Arlysère -



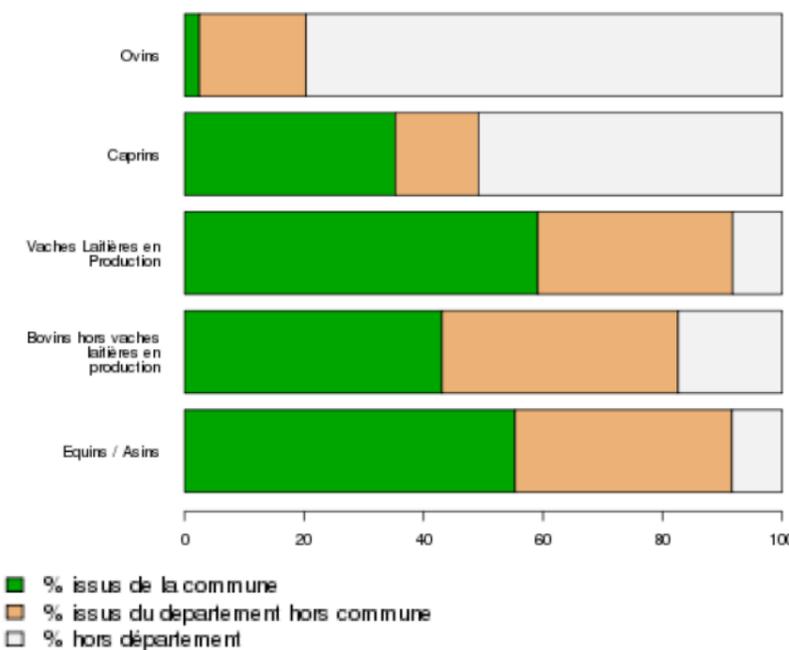
30 % DES UNITÉS PASTORALES du territoire sont concernées par de la prise en pension.

UTILISATEURS DES UNITÉS PASTORALES

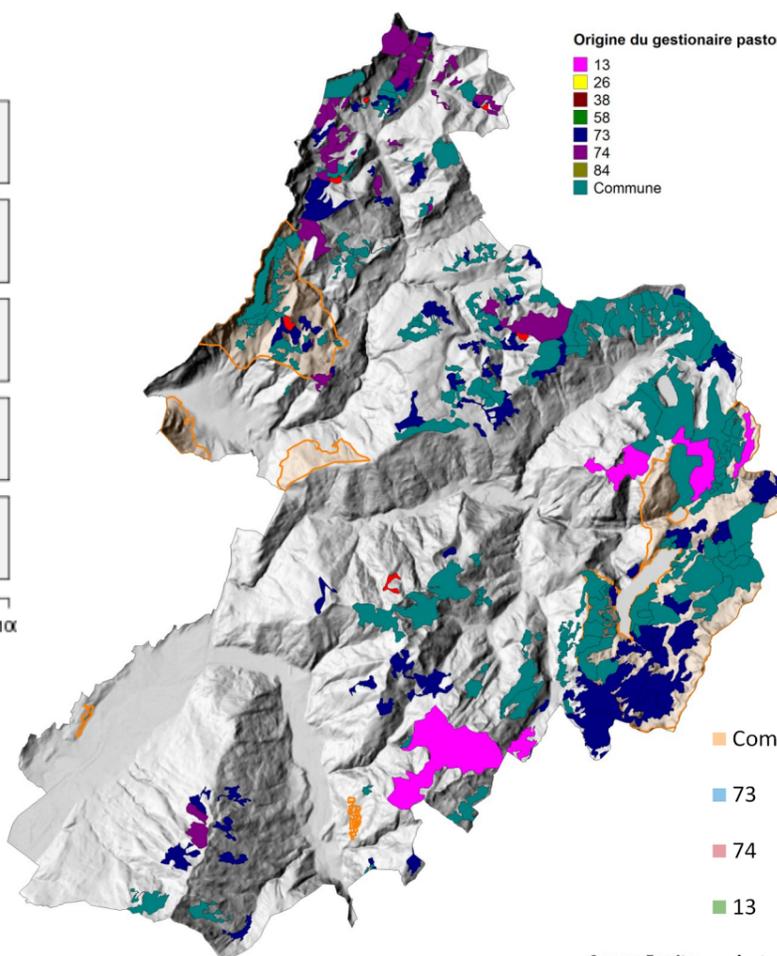
Sources : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS 73/74 - SEA 73 Réalisé en septembre 2014 par la Société d'Economie Alpestre de Savoie

Territoire	Tarentaise	Arlysère	Maurienne	Bauges	Belledonne	Chartreuse
Nombre de GP	42 (-1)	3 (+1)	21	5	2	2
Gestionnaires individuels	116	173	203	49	3	2
Collectif de fait	3	2	14	3		

Origine des troupeaux sur les UP (% effectif)

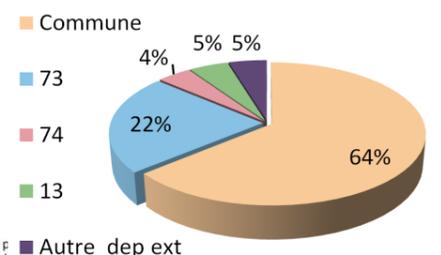


PLUS DE 80% DES OVINS pâturent sur les UP sont issus de la grande Transhumance. Les vaches laitières sont bien implantées localement ↑



...AVEC DES FRONTIÈRES PERMÉABLES

ZOOM À L'ÉCHELLE DE LA ZONE AOP BEAUFORT : ORIGINE DES GESTIONNAIRES DE TROUPEAUX INALPÉS AU 15/07 SUR LA ZONE BEAUFORT ↓

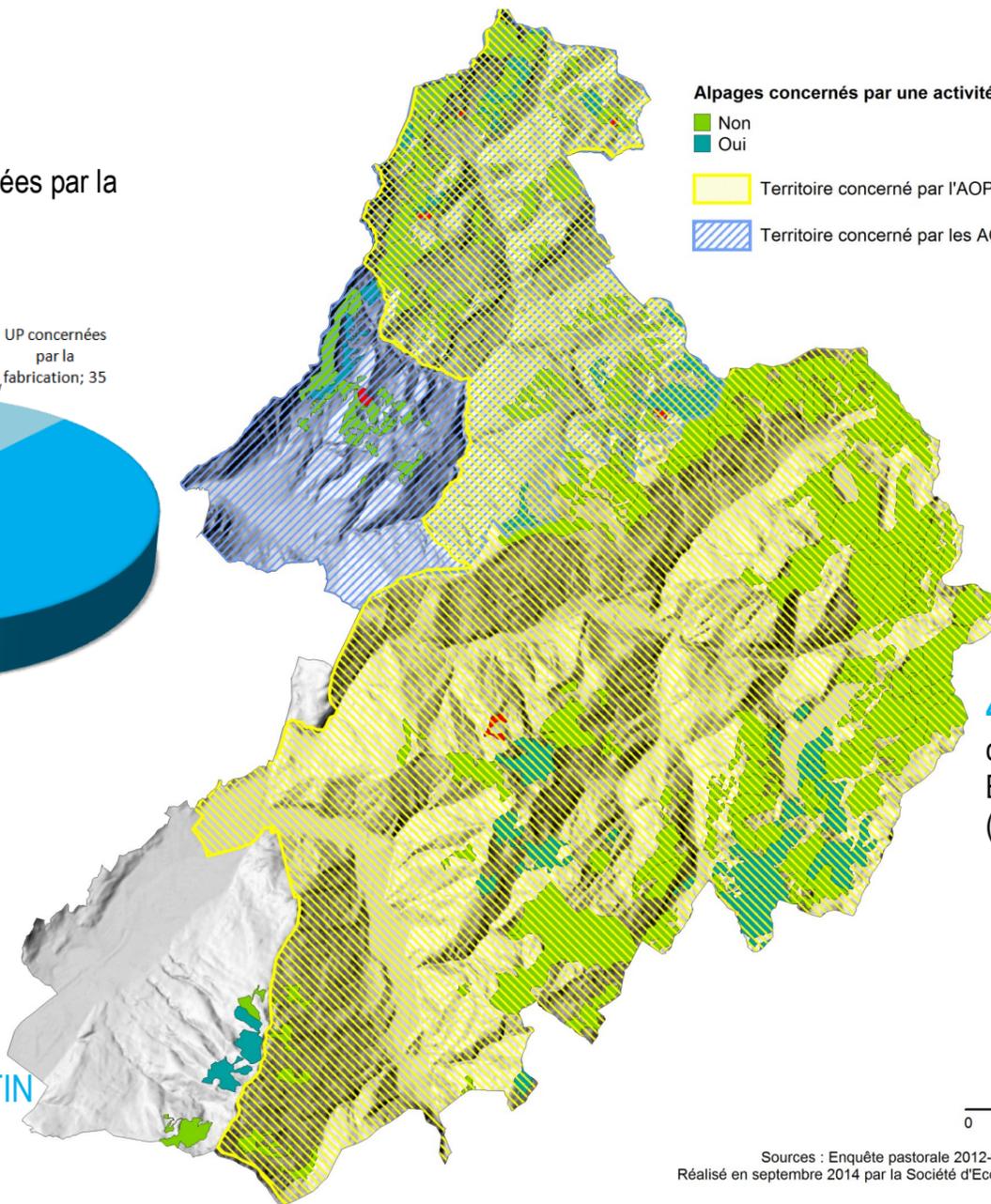
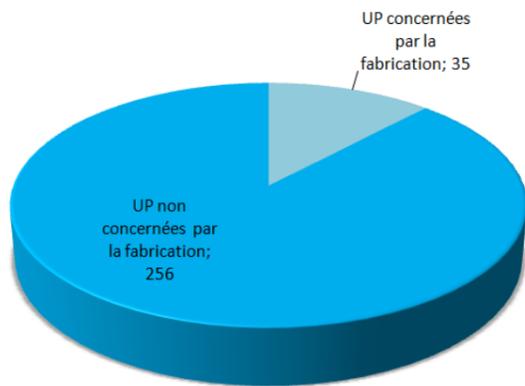


UN TERRITOIRE PRINCIPALEMENT Tourné VERS LUI-MÊME... le gestionnaire de l'alpage a dans plus de 50 % des cas son siège d'exploitation situé sur la commune où se situe l'alpage exploité.



Transformation : influence des aires d'appellation

12 % DES UP sont concernées par la fabrication ↓



4 SYSTÈMES PASTORAUX sont concernés par la fabrication de Beaufort (deux GP et deux individuels).

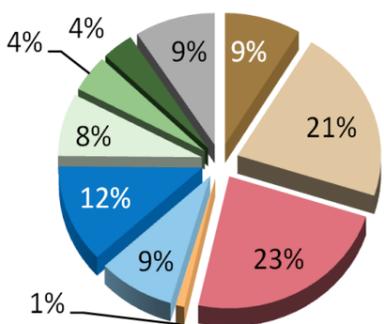
3 AOP : BEAUFORT, REBLOCHON, CHEVROTIN

0 1 2 kilomètres

Sources : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS 73/74 - SEA 73
Réalisé en septembre 2014 par la Société d'Economie Alpestre de Savoie

DESTINATION DU LAIT D'ALPAGE EN TERMES D'EFFECTIFS DE VL AU 15/07 ↓

BE BA CB CF CHT
CM CHMV CVA CLC TP



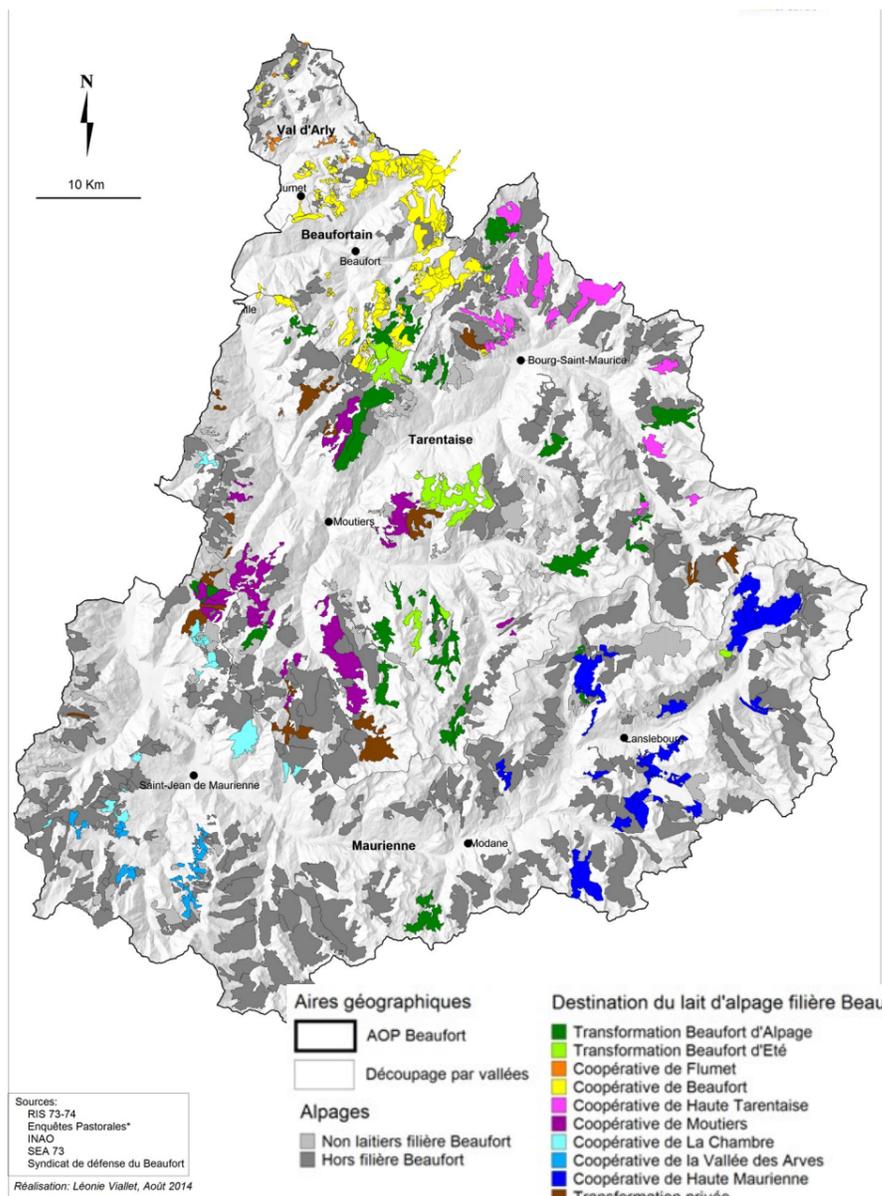
Le Beaufortain et le Val d'Arly DES TERRITOIRES FIDÈLES À LEURS COOPÉRATIVES LAITIÈRES ET À LA FILIÈRE AOP BEAUFORT ... au détriment des autres filières ?

La coopérative de Beaufort collecte 21 % du lait produit en alpage sur la zone AOP et celle de Flumet 1% ↑

Activités Complémentaires en alpages

7 % DES UP SONT CONCERNÉES par de la vente de produits issus de l'exploitation.

4 UP sont concernées par une activité d'accueil.



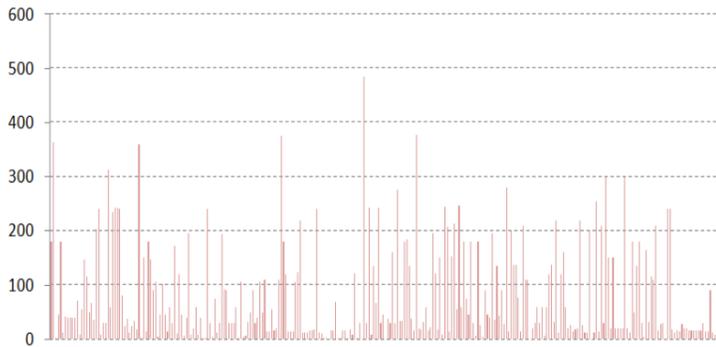
Sources: RIS 73-74 Enquêtes Pastorales* INAO SEA 73 Syndicat de défense du Beaufort
Réalisation: Léonie Viallet, Août 2014



Une montagne vivante et habitée

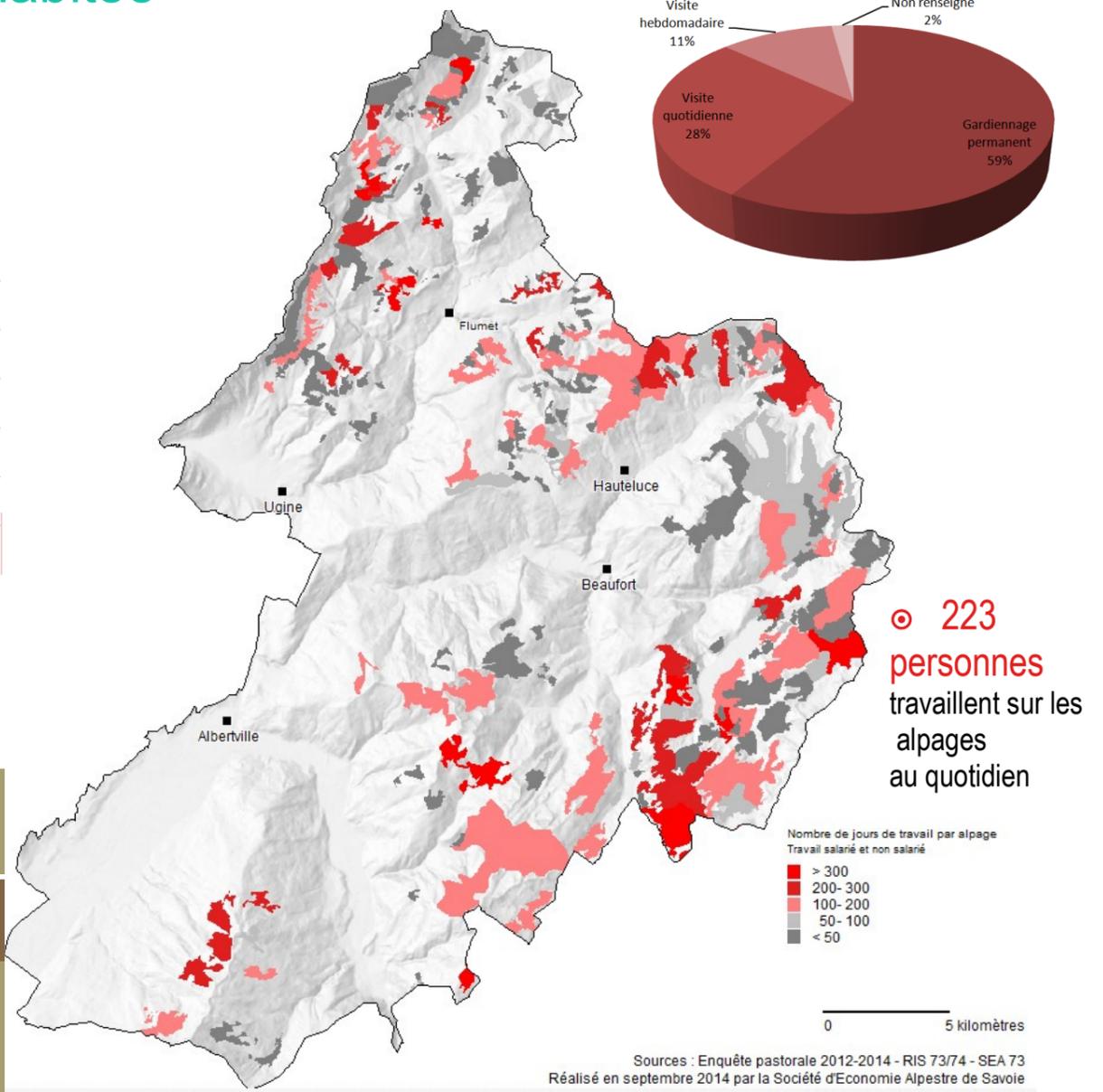
Les alpages du territoire sont marqués par une présence humaine forte ↓→

Nombre de jours travaillés par UP



Environ 2/3 des alpages ont une présence permanente quand les animaux pâturent ↓

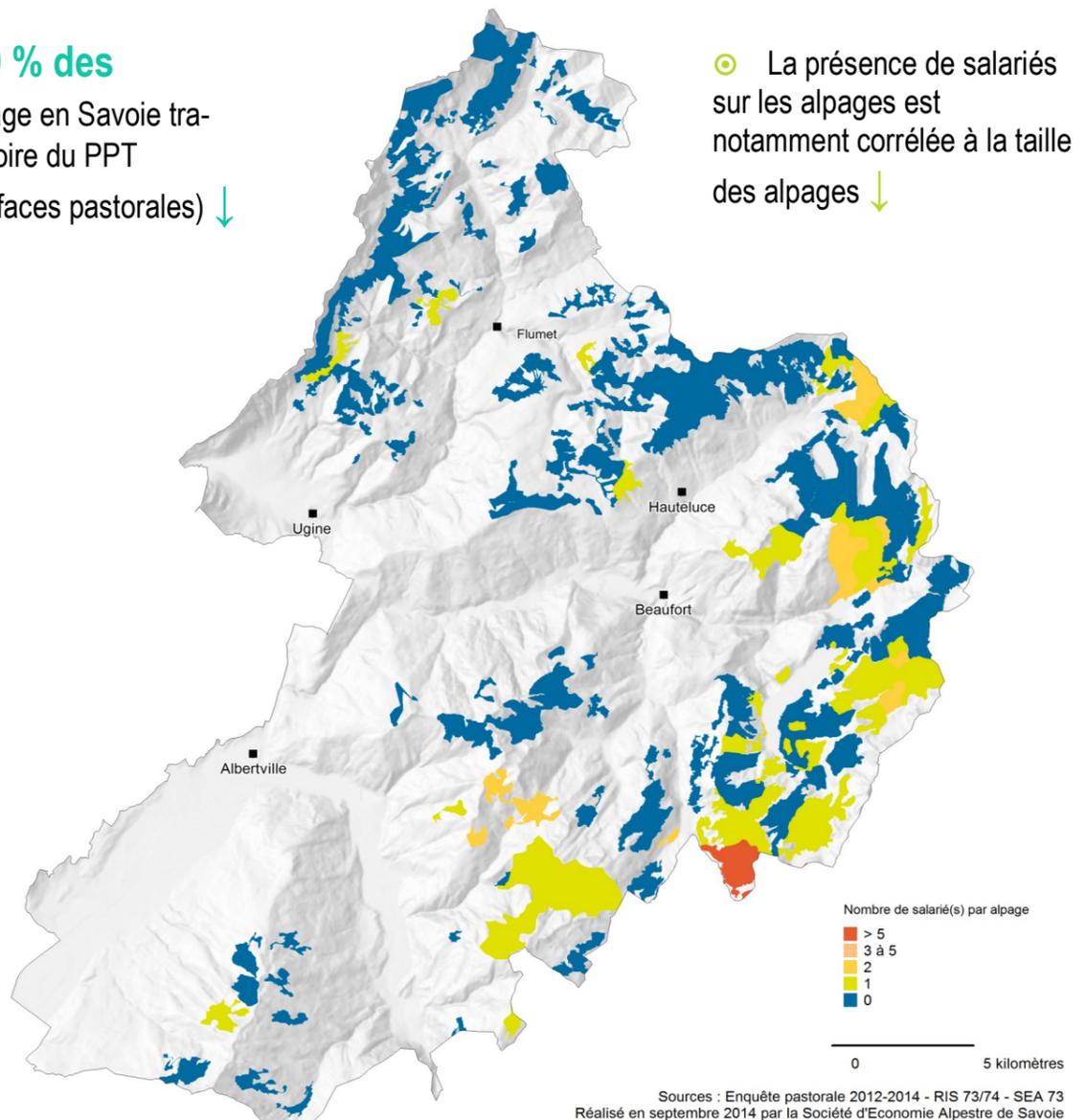
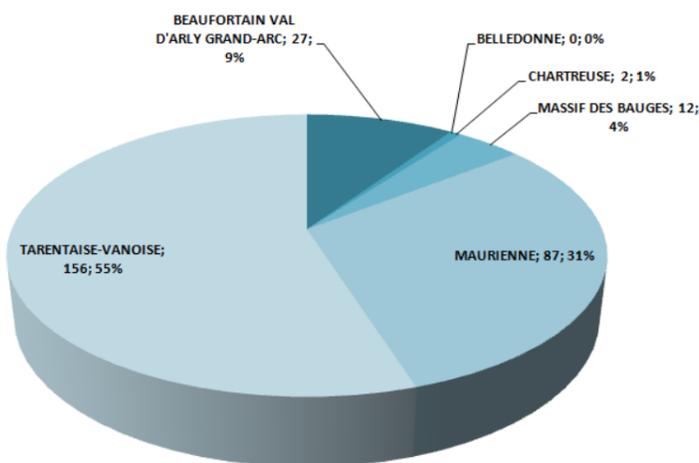
Territoire	% d'UP ayant au moins une personne présente pendant 100 j.	% d'UP concernées par un circuit	% d'UP ayant un gardiennage permanent
BEAUFORTAIN VAL D'ARLY GRAND-ARC	31 %	48 %	58 %
BELLEDONNE	0 %	0 %	0 %
CHARTREUSE	16 %	0 %	16 %
MASSIF DES BAUGES	21 %	8 %	20 %
MAURIENNE	48 %	38 %	56 %
TARENTOISE-VANOISE	47 %	40 %	20 %



Près de 10 % des salariés en alpage en Savoie travaillent sur le territoire du PPT Arlysère (10 % surfaces pastorales) ↓

La présence de salariés sur les alpages est notamment corrélée à la taille des alpages ↓

Où sont les salariés sur les alpages de Savoie?





Des espaces pastoraux à la biodiversité remarquable : zonages et protections

⊙ **L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** a pour objectif de prévenir, par des mesures réglementaires spécifiques de préservation de leurs biotopes, la disparition d'espèces protégées et couvrent une grande diversité de milieux.

⊙ **Le Site Classé** : Le classement est une mesure de protection forte qui place l'évolution du site sous le contrôle direct de l'État : toute modification de l'aspect des lieux est soumise à autorisation spéciale du ministre chargé des sites ou du préfet.

L'objectif est de léguer aux générations futures un site préservé dans les caractères et les qualités (paysagères, patrimoniales...) qui ont justifié son classement, ce qui n'exclut pas l'autorisation, par exemple, de travaux nécessaires à la mise en valeur du site, à l'accueil ou à la sécurité du public, au maintien des activités humaines, agricoles et forestières qui ont contribué à façonner le paysage (source http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquetteSites_cle5b2161.pdf)

⊙ **Le Site Inscrit** : La plupart ont été inscrits entre 1930 et 1950. L'inscription constituait à la fois un inventaire et une mesure de surveillance en vue d'un classement ultérieur de ces sites. En fait, seule une partie des sites inscrits a été effectivement classée. Pour d'autres, le maintien de l'inscription constitue une protection légère et suffisante. L'architecte des bâtiments de France (SDAP) émet un avis simple sur les projets de construction ou d'aménagement, et un avis conforme sur les projets de démolition.

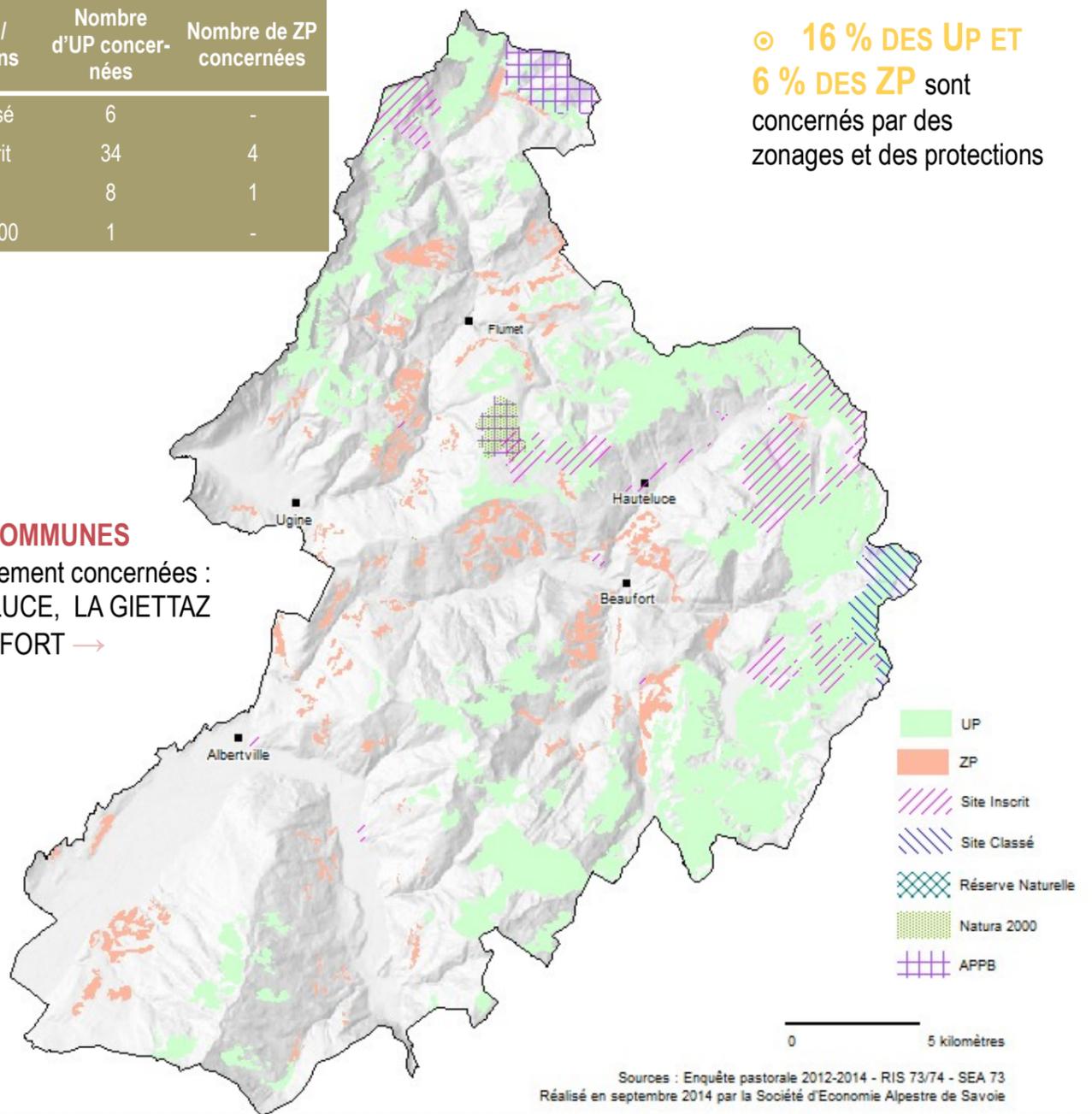
Les dispositions légales concernant les sites inscrits et classés, issues de la loi du 2 mai 1930, sont aujourd'hui codifiées aux articles L. 341-1 à L. 341-22 du code de l'environnement

⊙ **Natura 2000** est un réseau européen de sites abritant des espèces animales et végétales et des milieux remarquables, souvent rares et menacés. Ce réseau contribue au maintien de la biodiversité dans une perspective de développement durable. Il est basé sur la recherche d'un équilibre entre les activités humaines et la préservation du milieu naturel.

Travaux : à travers l'évaluation des incidences, il s'agit pour le porteur de projet d'intégrer la prise en compte de la biodiversité à l'amont de celui-ci sans pour autant empêcher les activités humaines.

Zonage / Protections	Nombre d'UP concernées	Nombre de ZP concernées
Site Classé	6	-
Site Inscrit	34	4
APPB	8	1
Natura 2000	1	-

⊙ **3 COMMUNES** principalement concernées : HAUTELUCE, LA GIETTAZ et BEAUFORT →



⊙ **16 % DES UP ET 6 % DES ZP** sont concernés par des zonages et des protections

NB : Une réserve naturelle en cours de création sur le périmètre de la tourbière des Saisies et un APPB en cours sur la commune de Beaufort.

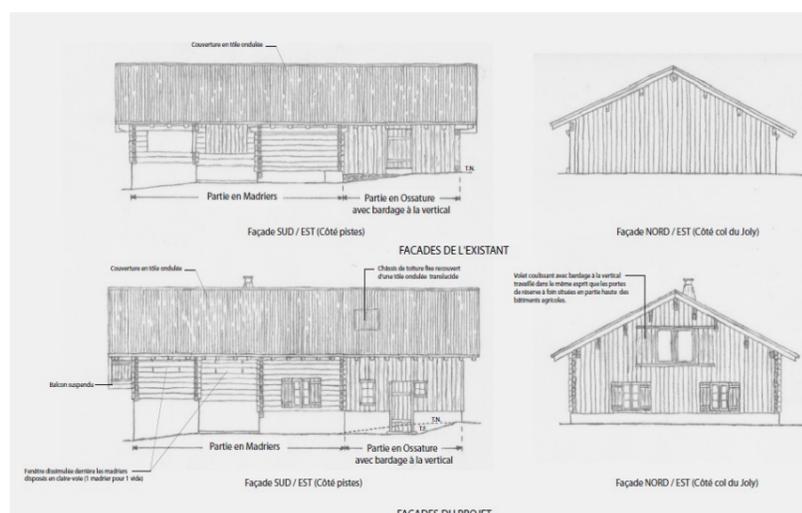
16 % des UP et 6 % des ZP du territoire sont aujourd'hui concernées par des zonages relatifs à la biodiversité et aux paysages du territoire.

A l'intérieur des ces zonages, en plus de la réglementations « ordinaire », les maîtres d'ouvrages doivent pour la réalisation de travaux et d'aménagement pastoraux prendre en compte une réglementation (notice ou étude d'impact, compensations,...) propres à ces zonages.

Les conséquences pour les porteurs de projets sont les suivantes :

- Etudes / ingénierie complémentaires : pas de ressources humaines inféodés à ces zonages pour apporter un appui aux maîtres d'ouvrages
- Délais d'instruction rallongés
- Surcoûts éventuels pour adapter les aménagements pastoraux aux enjeux liés à ces zonages.

→ **Vers des projets exemplaires**



Exemple de projet validé par l'Architecte des Bâtiments de France





Les espaces pastoraux : un château d'eau pour les vallées à préserver

Besoins pour les hommes et les troupeaux inalpés

Espèces	Total	Besoin en eau / jour	Total
Ovins	7765	31 m3	7765
Caprins	1157	7 m3	1157
Vaches laitières en production	3806	343 m3	3806
Autres bovins	3186	191 m3	3186
Equins/asins	282	28 m3	282
Effectifs totaux en UGB	8614,13 UGB	600 m3 / jour	8614,13 UGB



⊙ Besoins pour les hommes en eau : **22 m3 / jour**

⊙ Env. 75 000 m3 d'eau seraient nécessaires pendant la période estivale (120 jours) pour l'activité pastorale (hors traite et fabrication) :

- soit env. 72 l / UGB / jour
- Soit 5600 l / ha d'unité pastorale exploitée pour une saison

⊙ Besoins pour les troupeaux en eau : **600 m3 / jour ↑**

Eau potable pour les habitants

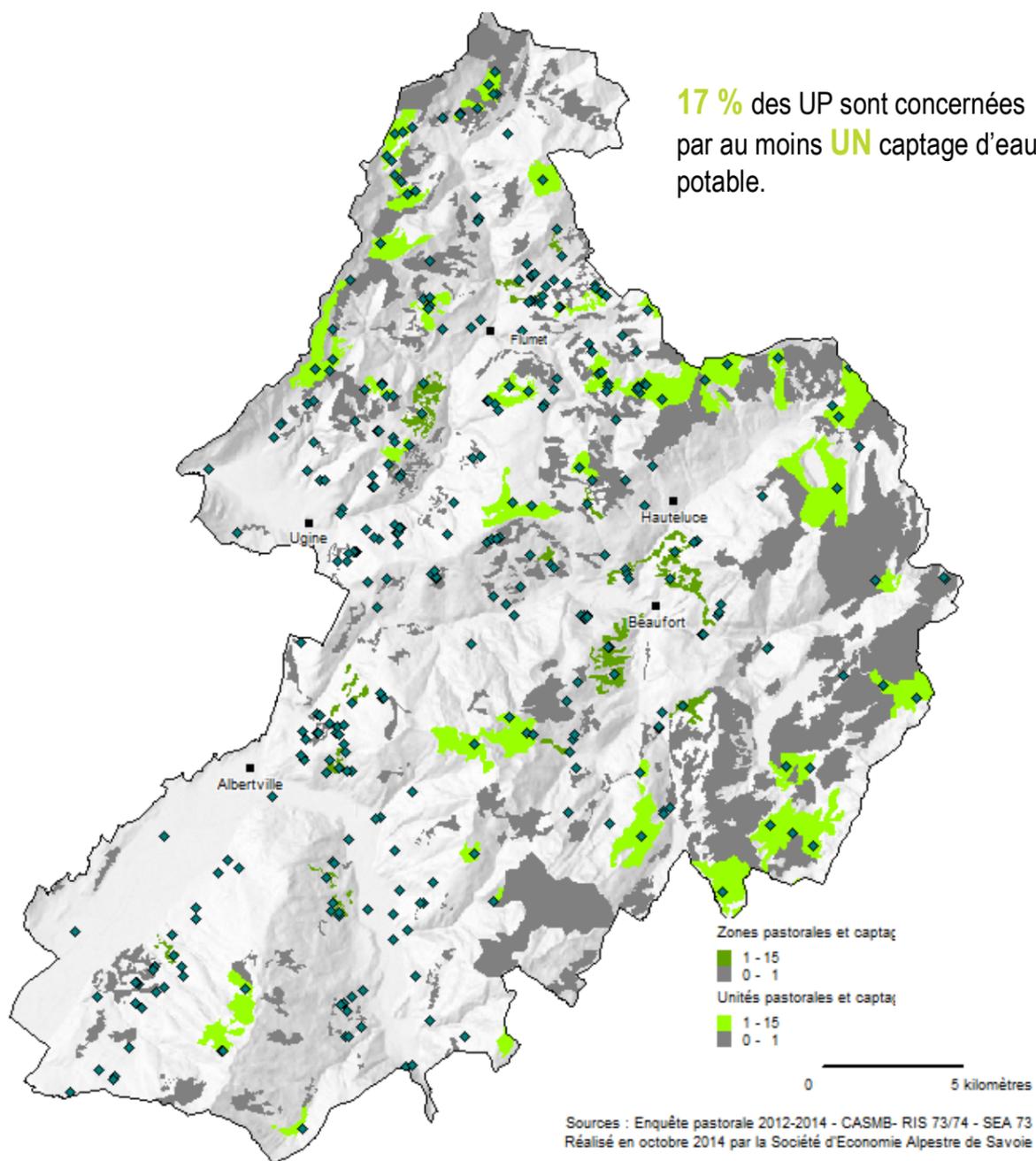
Captage et périmètres : l'eau destinée à la consommation humaine est prélevée dans les nappes souterraines et dans les eaux superficielles. Pour protéger la santé des consommateurs, le Code de la santé publique impose aux collectivités de prendre les mesures nécessaires pour définir et mettre en œuvre des périmètres de protection autour des captages. Cette protection des ressources permet de réduire le degré de traitement nécessaire à la production d'EDCH ou, dans certains cas, de la distribuer sans traitement et de donner aux gestionnaires le temps de réagir face à une pollution accidentelle. Ainsi, cette action contribue fortement à améliorer de manière pérenne et significative la qualité sanitaire et le taux de conformité des eaux distribuées au robinet des consommateurs.

Ce dispositif réglementaire est obligatoire autour des captages d'eau destinés à la consommation humaine depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

On distingue généralement trois types de périmètres de protection :

- Les périmètres de protection immédiate : toute activité y est proscrite.
- Les périmètres de protection rapprochée : secteur plus vaste (en général quelques hectares) pour lequel toute activité susceptible de provoquer une pollution y est interdite ou est soumise à prescription particulière
- Les périmètres de protection éloignée : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

Un certain nombre d'alpages permet d'alimenter en eau potable les habitants du territoire et les alpagistes eux-mêmes.



	Savoie	Arlysère (concerné par)	Syndicat du Pays de Maurienne (concerné par)	Association Pays de Tarentaise Vanoise (concerné par)	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (concerné par)	Parc Naturel Régional de Chartreuse (concerné par)	Belledonne (concerné par)
Nombre d'UP concernées par au moins un captage	28 %	17 %	26 %	42 %	21 %	0 %	0 %



Les espaces pastoraux : un château d'eau à préserver

Biodiversité et régulation

⊙ **Les zones humides** : La loi sur l'eau définit juridiquement les zones humides «Terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eaux douces, salées ou saumâtres de façon permanente ou temporaire.» Elle fait de leur sauvegarde une obligation légale et une priorité au regard de leurs fonctions essentielles d'infrastructure naturelle pour l'épanchement des crues et de réservoir de biodiversité.

Un certain nombre de travaux, installations et ouvrages pouvant affecter les zones humides sont **soumis par la loi à autorisation ou à déclaration ayant un effet négatif sur les milieux aquatiques et dépassant un certain seuil.**

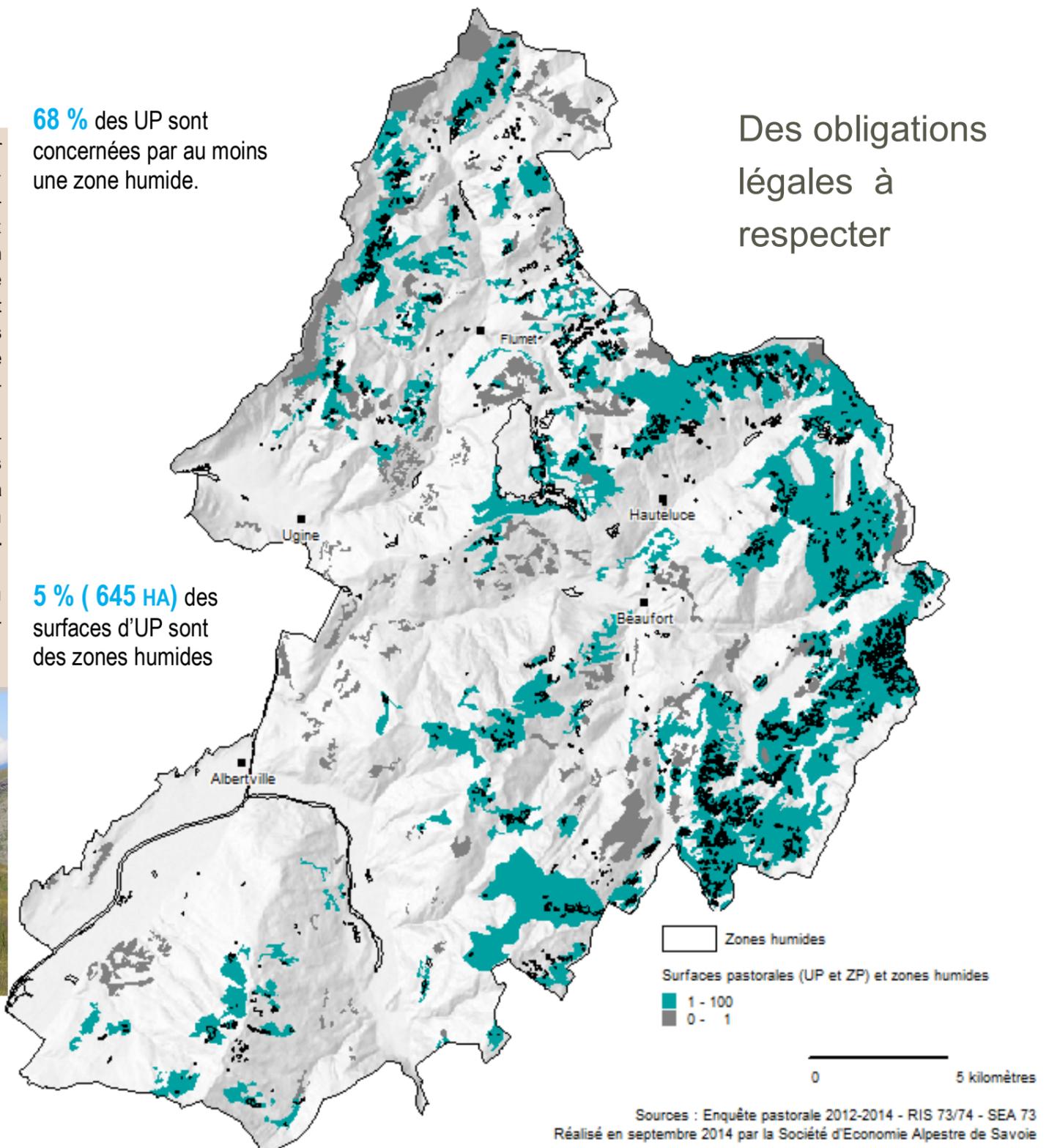
Les zones humides sont recensées au niveau départemental par le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie.



⊙ **ZONES HUMIDES** : un enjeu à priori faible en surface mais concernant plus de 2/3 des alpages. ↓ →

68 % des UP sont concernées par au moins une zone humide.

5 % (645 HA) des surfaces d'UP sont des zones humides



Des obligations légales à respecter

	Savoie	Arlysère (concerné par)	Syndicat du Pays de Maurienne (concerné par)	Association Pays de Tarentaise Vanoise (concerné par)	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (concerné par)	Parc Naturel Régional de Chartreuse (concerné par)	Belledonne (concerné par)
Nombre d'UP concernés par au moins une zone humide (en %)	61 %	68 %	57 %	66 %	40 %	0 %	40 %
Surfaces d'UP concerné par une zone humide		645 ha (5%)	944 ha (1,5 %)	1732 ha (3%)	84 ha (2%)	0 ha (0 %)	5 ha (<1 %)

Et une cohérence nécessaire avec...

⊙ **LE CONTRAT DE RIVIERE ARLY, DORON, CHAISE** : programme d'actions qui doit permettre à l'échelle du bassin versant, **d'améliorer l'état des cours d'eau** et des ressources en eaux, en favorisant la mise en place d'une gestion adaptée vis-à-vis :

- de la qualité des eaux,
- de la restauration des milieux aquatiques
- de la protection contre les crues
- de la gestion équilibrée des ressources en eau

→ **B2 : Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides**

- 6 communes identifiées comme prioritaires : Beaufort, Hauteluce, Notre Dame de Bellecombe, la Giétaz, Megève et Praz sur Arly

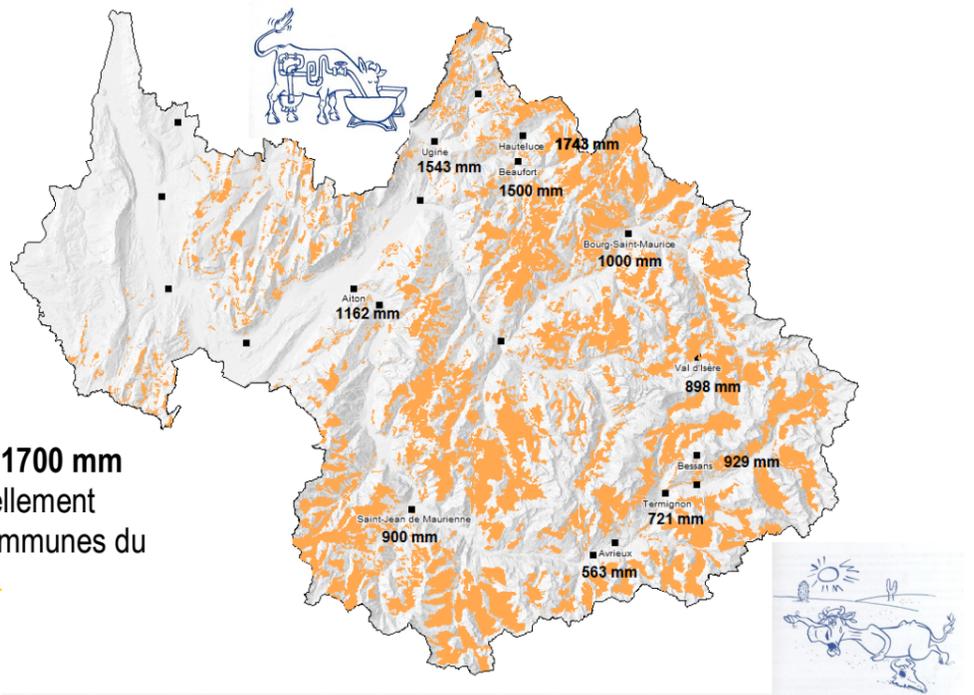
- 32 (dont 12 en Savoie) sites dégradés ou à fort enjeux : travaux de restauration prévus





Les espaces pastoraux : un château d'eau à préserver

Une ressource en eau
abondante sur le territoire...



1500 mm à 1700 mm
d'eau annuellement
selon les communes du
territoire →

Mais des changements climatiques qui s'amorcent...

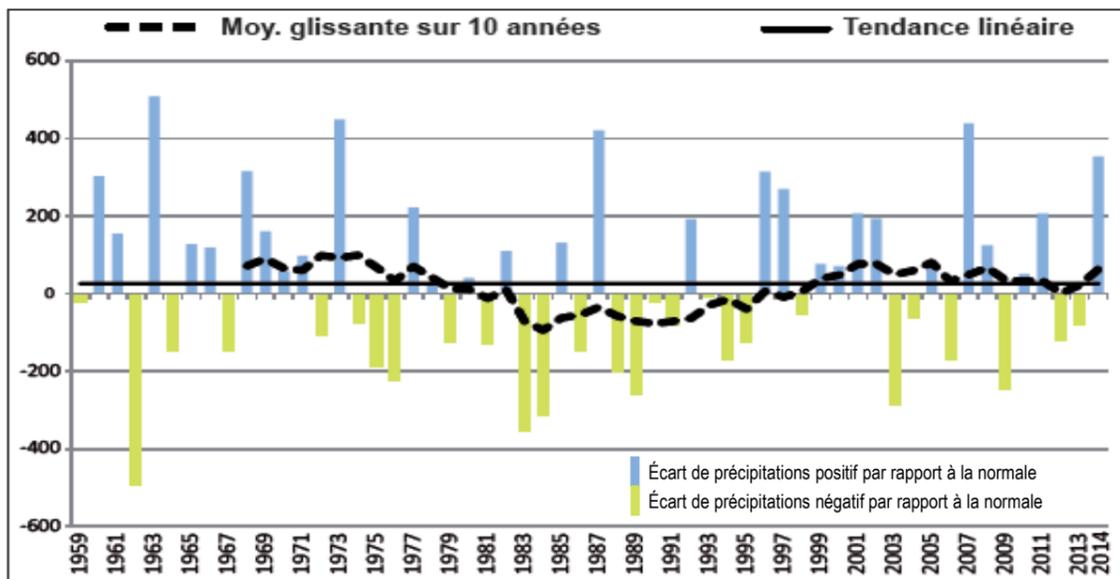
Le réchauffement constitue le principal facteur influant sur la distribution saisonnière des débits avec les conséquences suivantes :

- Des saisons plus irrégulières (pas de tendance sur la baisse estivale de précipitations) en terme de précipitation estivales notamment
- Etiage à la fin de l'été plutôt qu'en hiver
- Limite pluie neige qui remonte .
- Diminution des cumuls de neige

TEMPERATURES

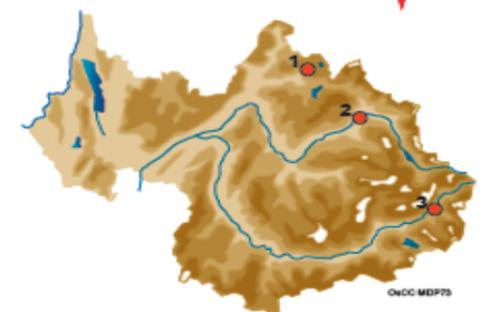
Augmentation de + 0,5 ° C des températures hivernales entre 1961/1990 et 1981/2010 sur les Alpes françaises.

Cumuls estivaux de précipitations depuis 1959



Ecart des cumuls estivaux de précipitations (mm) entre 1959 et 2014 par rapport à la normale 1961/1990 dans la montagne savoyarde.
Données Météo-France, traitement MDP73.

Indices « montagne » calculés à partir des séries de :
Hauteluce¹ (1215m),
Bourg-Saint-Maurice² (865m),
Bessans³ (1715m).



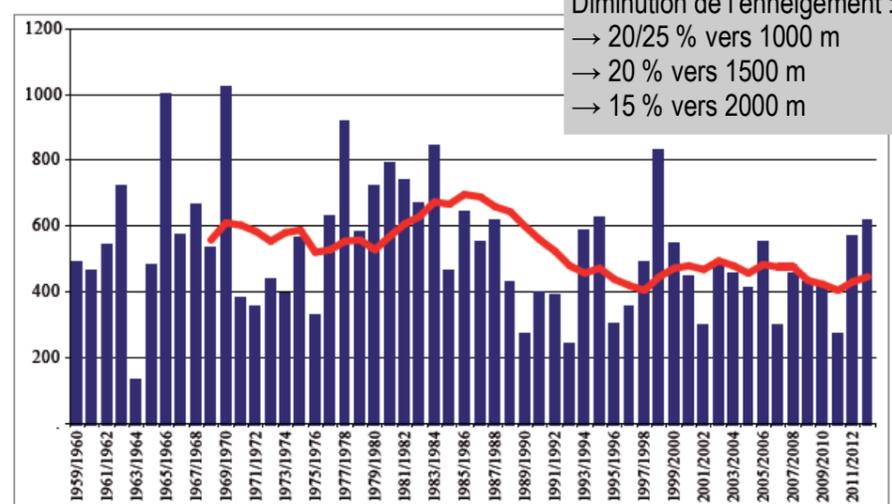
Positions des stations de mesure utilisées (Météo-France).

Accès localisation Precip GEOPORTAIL

QUELLES CONSÉQUENCES ? :

- ⊙ Plus difficile de compter sur les réserves d'eau de fonte provenant de la neige (et des glaciers) alimentant soit des lacs ou des retenues soit des sources.
→ Irrégularité de l'approvisionnement d'une année sur l'autre / ressource moins captive / des sols plus secs.
- ⊙ Augmentation de la période végétative : temps de pâturage plus long mais eau absorbée par la végétation plus importante.
- ⊙ Concurrence avec les autres activités en période d'étiage marqué.

Cumuls de neige à Hauteluce



Données Météo-France, traitement MDP73.

Entre les deux périodes suivantes 1960-1985 et 1986-2013, la diminution de l'enneigement se situe entre 18 et 25 % (-22 % pour Hauteluce).

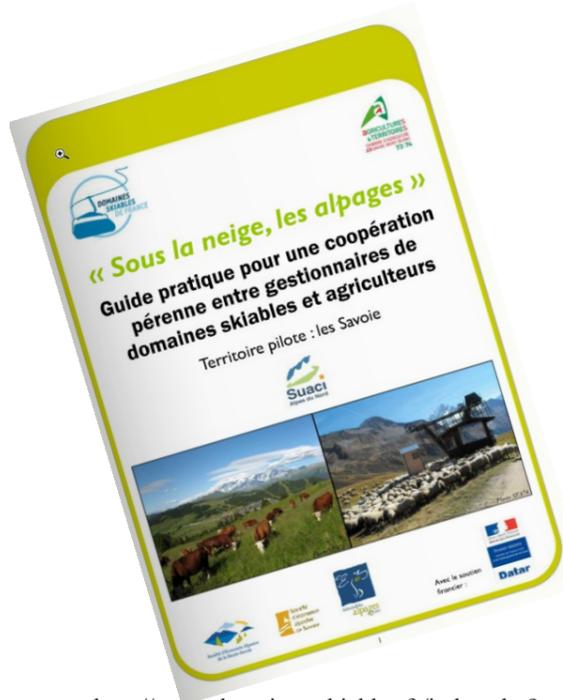
ENNEIGEMENT

Diminution de l'enneigement :
→ 20/25 % vers 1000 m
→ 20 % vers 1500 m
→ 15 % vers 2000 m



Activités hivernales

Une boîte à outil existe pour favoriser les collaborations **MAIS** peu mise en pratique sur le territoire pour l'instant.

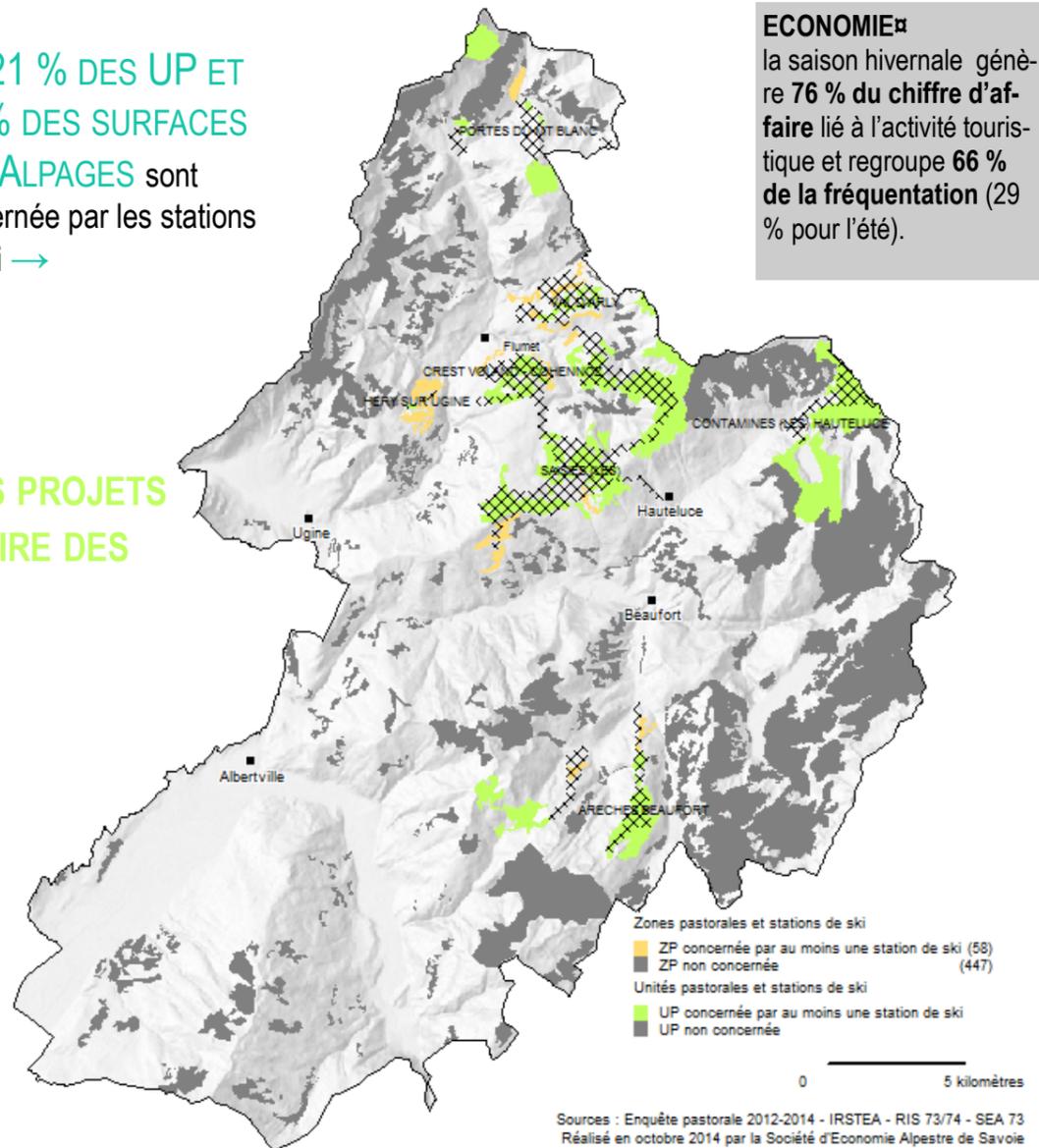


http://www.domaines-skiables.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=351&Itemid=1

21 % DES UP ET 23 % DES SURFACES DES ALPAGES sont concernée par les stations de ski →

ECONOMIE
la saison hivernale génère 76 % du chiffre d'affaire lié à l'activité touristique et regroupe 66 % de la fréquentation (29 % pour l'été).

CONNAÎTRE LES PROJETS POUR CONSTRUIRE DES SYNERGIES ?



	Arllysère (concerné par)	Syndicat du Pays de Maurienne (concerné par)	Association Pays de Tarentaise Vanoise (concerné par)	Parc Naturel Régional du Massif des Bauges (concerné par)	Parc Naturel Régional de Chartreuse (concerné par)	Belledonne (concerné par)
% d'UP concernées par au moins une station de ski	21 %	27 %	30 %	40 %	8 %	0 %

Activités estivales

Une forte volonté de développer un modèle économique estival

Orientation du SCOT Arlysère et politiques contractuelles du territoire :

→ choix d'un tourisme des 4 saisons
 Développement des activités / produits VTT (avec notamment le fonctionnement des remontées mécaniques l'été), randonnées, cyclotourisme (route, vélo à assistance électrique,...)

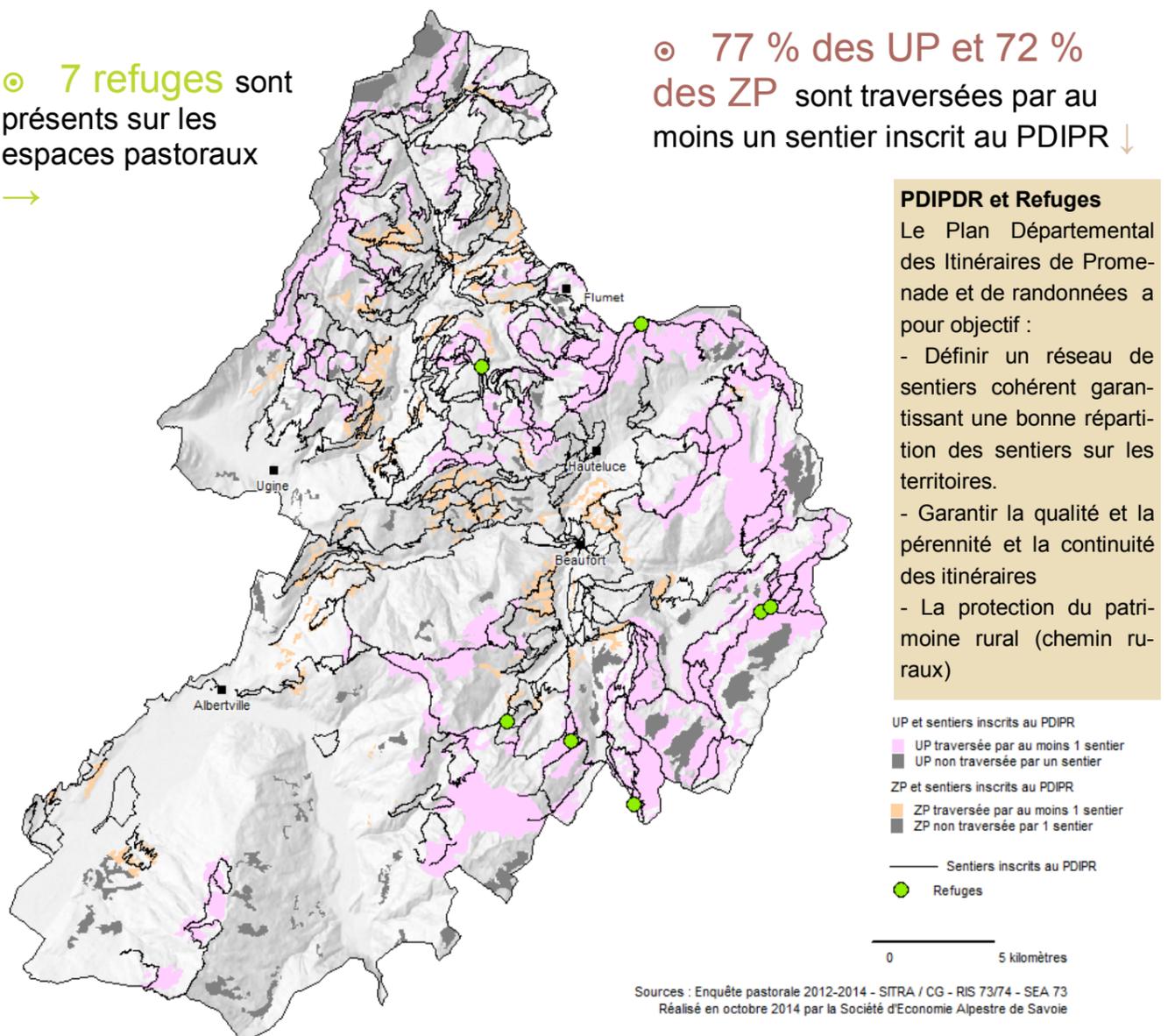


<http://www.ffcam.fr>

UN PARTAGE DE L'ESPACE À CONSTRUIRE

7 refuges sont présents sur les espaces pastoraux →

77 % des UP et 72 % des ZP sont traversées par au moins un sentier inscrit au PDIPR ↓





Des espaces pastoraux à la biodiversité remarquable : consulter pour économiser

La Forêt

⊙ Plan Territorial de mobilisation des Bois (PMB) :

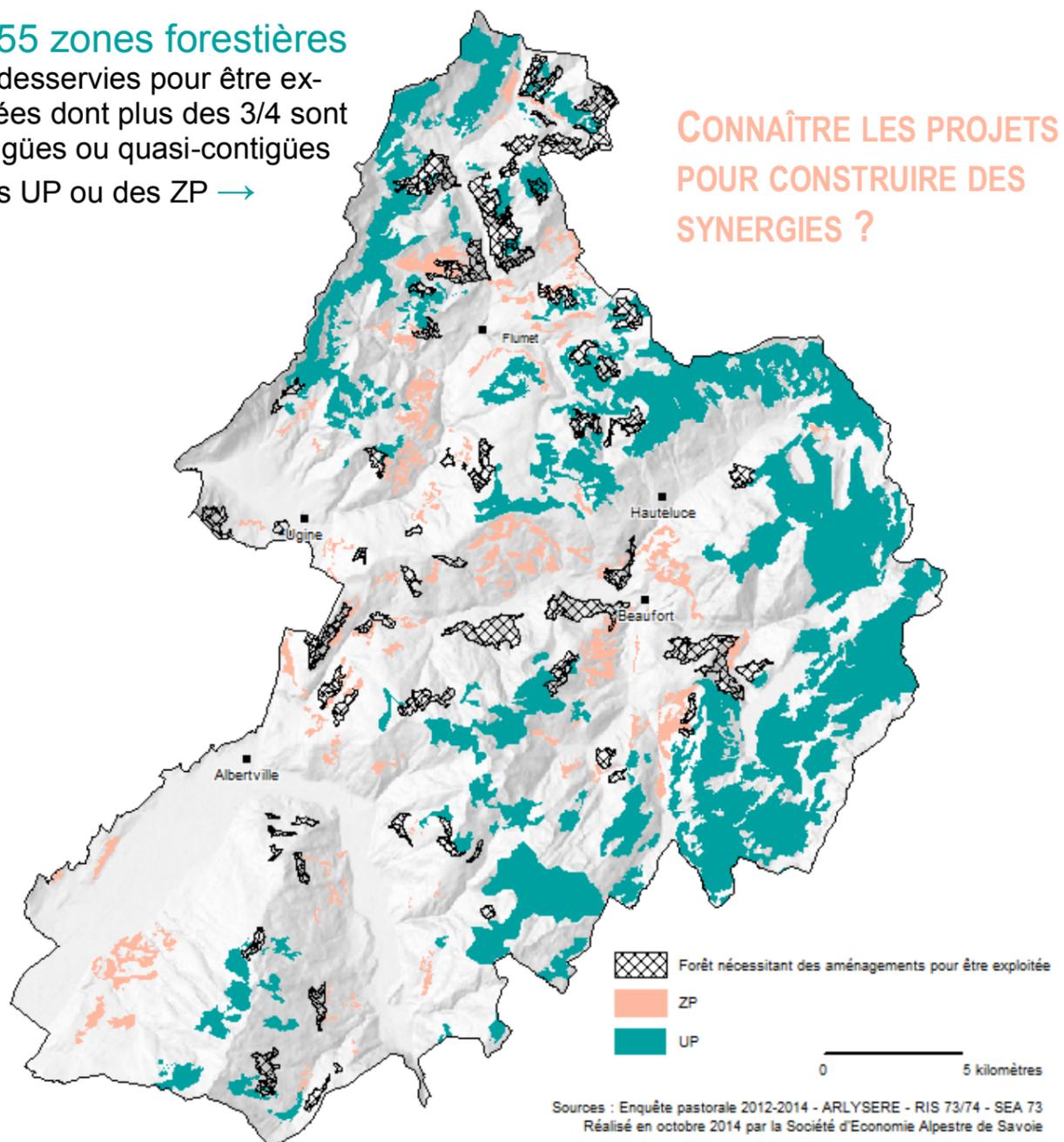
Ce travail a été réalisé sur l'ensemble du territoire Arlysère dans le cadre de la Charte forestière territoriale mise en œuvre en 2007 et 2013.

Il a permis de réaliser un audit détaillé de la desserte forestière existante, puis d'identifier les massifs forestiers non accessibles à ce jour et susceptibles de mobiliser des volumes de bois supplémentaires importants (55 massifs forestiers identifiés soit environ 4000 Ha, dont 60% en forêt privée).

La « 3ème phase » de ce plan est sa mise en œuvre, et aujourd'hui des projets de desserte forestière sont en cours.



- ⊙ 55 zones forestières non desservies pour être exploitées dont plus des 3/4 sont contigües ou quasi-contigües à des UP ou des ZP →



CONNAÎTRE LES PROJETS POUR CONSTRUIRE DES SYNERGIES ?

Le Tétrás Lyre

⊙ Dans les Alpes, le tétras-lyre occupe l'étage subalpin, entre 1 400 et 2 300 m. Il fréquente des milieux de transition semi-ouverts où s'imbriquent en mosaïque pelouses, landes, fourrés et boisements clairs. Ses exigences vis-à-vis de l'habitat sont particulièrement marquées en hiver et pendant la période d'élevage des jeunes. Les nichées recherchent des faciès de végétation présentant un bon couvert au sol (de 25 à 50 cm de hauteur), riches en insectes



Tétrás Lyre et exploitation pastorale : La fermeture du milieu consécutive à la déprise agricole est à l'origine d'une altération des habitats de reproduction du tétras-lyre.

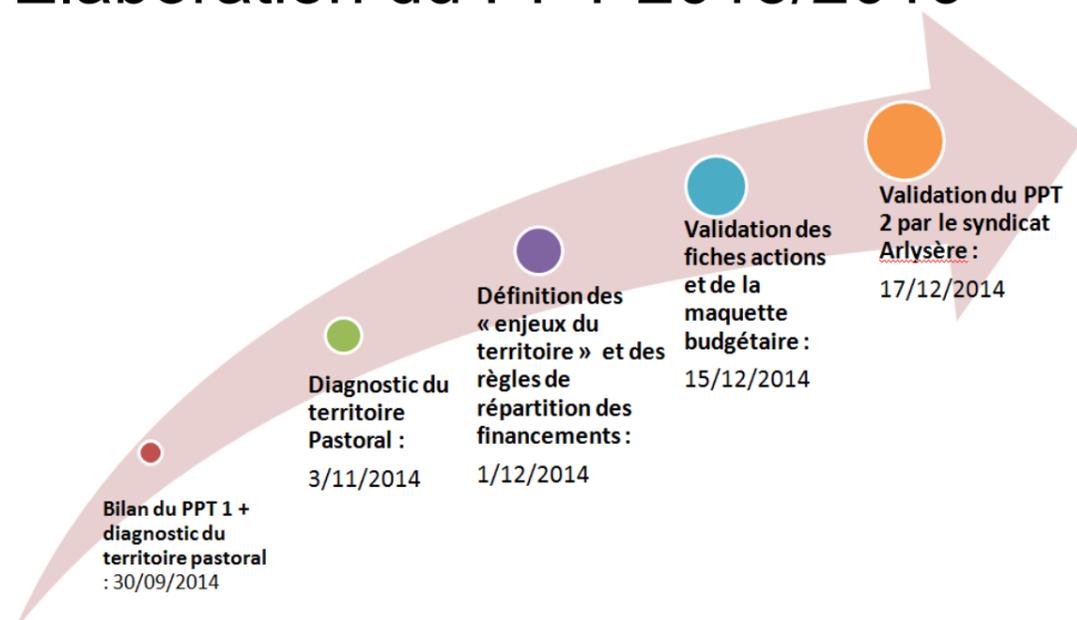
Ce phénomène constitue l'une des menaces les plus importantes pesant sur l'espèce dans les Alpes du Nord. L'aulne vert, par exemple, a colonisé plus de 30 000 ha de pâturages abandonnés au cours des 50 dernières années.

Sur les massifs où l'exploitation pastorale a disparu ou est en voie d'abandon, le contrôle de la progression de certains ligneux (genévriers, rhododendron, aulne vert, épicéa) sur les habitats de reproduction peut s'avérer nécessaire pour éviter l'appauvrissement et/ou la disparition des strates basses nécessaires aux tétras-lyres.

Parallèlement, l'intensification ou la modification des pratiques (remplacement des bovins par des ovins, inalpage de gros troupeaux collectifs de jeunes bovins...) sur les alpages encore exploités pose un problème pour le maintien du couvert nécessaire au tétras-lyre pendant la période de reproduction.



Elaboration du PPT 2015/2019



4 comités de pilotage de septembre à décembre 2014
1 conseil syndical du territoire Arlyserre



Les choix du territoire Arlyserre

Gouvernance

Une continuité assurée entre les comités de pilotage des PPT 2010/2014 et 2015/2019

50 % des membres du comité de pilotage ont été renouvelés suite aux élections municipales de 2014. Ce renouvellement partiel **garantit une continuité et une cohérence dans la mise en œuvre du contrat PPT sur le territoire tout en assurant le « brassage des idées ».**

Principes retenus

→ Raisonner les **PRIORITES** par des **TAUX DE SUBVENTION DIFFERENCIES**.

Les priorités telles que définies dans le précédent PPT ont été difficile à mettre en œuvre. Le copil a décidé d'attribuer des taux de subvention plus favorable aux actions prioritaires : à un niveau de priorité correspond un taux de subvention et les dossiers seront traités au rythme des copils.

→ **RENFORCER LA GOUVERNANCE** du copil PPT pour aller vers un copil « pastoral ».

*Les membres du copil, pour un projet donné, souhaitent **RAISONNER TOUS FINANCEURS CONFONDUS** : avoir un même taux de financement pour une même priorité de territoire quel que soit le maître d'ouvrage.*

→ Favoriser l'**ECHANGE D'INFORMATION ET LES SYNERGIES** avec les autres acteurs (remontées mécaniques, offices de tourisme, forêt publique et privée) et contrats de territoire (PSADER et CTS) :

- *Les représentants des remontées mécaniques seront invités au début du PPT, lors d'un comité de pilotage, à présenter leurs projets pour les 5 années à venir,*
- *Les OT seront sensibilisés pour la mise en place d'outils (signalétique, passages canadiens,...) favorisant la cohabitation entre les activités pastorales séculaires et les activités de loisirs en développement (VTT notamment),*
- *Lors de l'instruction des dossiers, un contact permanent sera établi entre les gestionnaires de la forêt privée et publique et le copil PPT,*
- *Le PSADER interviendra pour financer des éventuelles actions concernant la signalétique sur les espaces pastoraux et le CTS sur l'acquisition foncière.*

→ Favoriser les « bonnes » décisions.

Dans le cadre d'une refonte de l'activité pastorale sur un territoire pastoral, le préalable à tout dépôt de demande de subvention en terme d'équipement sera la mise en œuvre d'un temps de présentation et d'échange sur le nouveau projet entre le pétitionnaire et :

- le groupement agricole local
- la coopérative laitière locale
- un membre du comité de pilotage du PPT

*Cette réunion permettra de présenter au pétitionnaire les enjeux liés à l'activité agropastorale du territoire lui permettant ainsi de **définir un projet dans les meilleures conditions.***





Les choix du territoire Arlysère

Investissement et ingénierie

Pas de bouleversements / PPT 2010—2014 mais des améliorations

→ Maintenir une **MONTAGNE VIVANTE et HABITEE** : apporter un soutien financier fort (taux et montant) aux projets de logement (chalets) et d'alimentation en eau.



Rénovation de logement de berger - Beaufort. Crédit photo : SEA 73

→ Pérenniser, encourager l'**ACTIVITE LAITIERE** : favoriser (taux et montant) la création et l'amélioration d'accès aux territoires pastoraux

Avec deux nuances :

1. Pas de logement financés sur les montagnettes (zones pastorales).
2. Encourager **LA FABRICATION A L'ALPAGE** qui participe grandement à l'image du territoire

Une partie des projets propres aux salles de fabrications ne sont aujourd'hui pas éligibles à la mesure 4 (ex-PMBE) compte tenu de leur faible montant, le comité de pilotage souhaite soutenir ces dossiers.

→ Favoriser la mise en œuvre d'**OUVRAGES COLLECTIFS** (accès et eau) par des taux bonifiés.

→ Soutenir **L'INGENIERIE DANS LES ESPACES PROTEGES**

Le comité de pilotage mutualisera l'ingénierie en respectant la limite des 10 % à l'échelle du PPT.

Cette mutualisation permettra ainsi d'apporter un soutien adaptée aux projets se situant dans les espaces protégés nécessitant pour les maîtres d'ouvrages une ingénierie plus importante. Il s'agit d'encourager les maîtres d'ouvrage à rentrer dans le dispositif et ainsi à respecter les réglementations en vigueur et les prescriptions du comité de pilotage.



→ Soutenir **L'ACCES à L'EAU** (taux et montant)

→ Encourager (action dédiée) les **ORGANISATIONS PASTORALES COLLECTIVES** (AFP/ GP) mais ne pas en faire des Maîtres d'ouvrages prioritaires

« **SE LOGER, ACCEDER et S'ALIMENTER EN EAU** », socle de l'activité pastorale sur le territoire

Actions, taux de subvention et maquette budgétaire

Maquette budgétaire réalisée en tenant compte :

- principalement du bilan du PPT 2010/2014,
- des retours de questionnaires envoyés à l'ensemble des maîtres d'ouvrages potentiels concernant leurs projets

	N°	Libellé	Proposition montant subvention 2015-2020	% de l'enveloppe	Taux subvention PPT RRA maximum	Taux subvention FEADER + RRA	Investissements permis
ENJEUX		Fiche 1 : Etudes et expérimentations	6 135 €	1,4%			15 337 €
1, 2 et 3	11	Etudes et porté à connaissance	4 090 €		40%	80%	10 224 €
1, 2 et 3	12	Expérimentations	2 045 €		40%	80%*	5 113 €
		Fiche 2 : Structuration collective du domaine pastoral	6 135 €	1,4%	50 % AFP/GP 10 % acquisition	50 % AFP/GP 10 % acquisition	33 743 €
		Fiche 3 : Amélioration des conditions de vie et de travail	309 345 €	68,7%			883 844 €
1	31	Soutien pour le développement des accès principaux	118 473 €		35%	70%	338 493 €
1	32	Logement des hommes	157 963 €		35%	70%	451 325 €
1	33	Alimentation en eau des logements	32 909 €		35%	70%	94 026 €
		Fiche 4 : Gestion durable de l'espace pastoral	85 440 €	19,0%			244 115 €
1 et 3	41	Dessertes internes	32 040 €		35%	70%	91 543 €
1 et 3	42	Eau pour les animaux	42 720 €		35%	70%	122 057 €
1 et 3	43	Remise en valeur des surfaces pastorales	10 680 €		35%	70%	30 514 €
		Fiche 5 : Outils de production	6 135 €	1,4%			17 529 €
1	51	Contention et clôtures	6 135 €		35%	70%	8 764 €
1	52	Fabrication Fromagère	- €		0%	0%	- €
		Fiche 6 : Multi usage / multi acteurs	4 090 €	0,9%			5 843 €
2	61	Interaction avec les acteurs non pastoraux du territoire	4 090 €		35%	70%	11 686 €
2	62	Communication	- €		PSADER	PSADER	- €
		Fiche 7 : Animation du PPT	32 720 €	7,3%	60%	60%	54 533 €
			450 000 €	100%			1 254 943 €

* selon FEADER mobilisable